

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD –
M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN –
Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –
Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN –
M. Pascal MOSSE (arrive à 20 h 10 – avant le vote de la délibération 1) –
M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY –
Mme Laure COTTIN (arrive à 20 h 10 – avant le vote de la délibération 1) –
M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – M. Daniel ROMAN –
Mme Christine VALLETTE – M. Antoine BEIS – M. Roger LEVESQUE –
M. Jean-Philippe OLIER – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON –
Mme Suzanne EGAL – Mme Danièle HARAN – M. Clément RAINGEARD –
Mme Héloïse WAECHTER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
Mme Camille FAULQUE	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
Mme Marie BRENIER	a donné pouvoir à	M. Jean BERNICOT
Mme Aurélie JUILLET	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Emmanuelle PELE	a donné pouvoir à	M. Daniel ROMAN

ABSENTS : /

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne M. Jean BERNICOT comme secrétaire de séance.

M. LEBRUN : « Nous avons une séance avec 27 points, dont le compte administratif et l'approbation de trois procès-verbaux. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JANVIER 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 janvier 2017.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 21 septembre 2017.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 FEVRIER 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 15 février 2018.

M. LEBRUN : « Nous commençons notre séance avec huit délibérations habituelles, à cette période, concernant les résultats de l'année 2017. Les résultats se traduisent par le compte administratif et le compte de gestion que nous déclinons à la fois sur la partie Budget Ville et la partie Budget Assainissement. Je vais laisser Jean-Michel Issakidis vous faire la présentation de ce compte administratif, et puis, nous pourrons en débattre. »

1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2017

M. ISSAKIDIS : « En introduction, je rappellerai un point : il s'agit dans cette délibération de constater l'exécution budgétaire 2017, en miroir essentiellement du budget primitif 2017 qui a donc été voté en février de l'année dernière. »

En commençant par le budget de fonctionnement (slide 3) qui vous donne un aperçu synthétique du budget de fonctionnement de l'année 2017 en comparaison du budget primitif 2017 et où vous pouvez constater les différences budgétaires entre le budget primitif et le compte administratif. Pour mémoire, nous avons reproduit aussi le compte administratif 2016. Je vous propose, comme je le fais d'habitude pour essayer de rendre la présentation un peu plus vivante et aller un peu au-delà de la froideur des chiffres, de faire des allers-retours entre ce tableau synthétique et son contenu détaillé, sans rentrer trop dans les détails, je vous rassure, aux fins de le commenter, de l'expliquer, et à ce moment-là de mieux saisir ces différences que nous voyons.

Si je commence par la première ligne : les dépenses de personnel se sont montées à hauteur de 10 280 000 € au C.A. 2017, à comparer donc au B.P. 2017 qui était à 11 150 000 €. Une différence d'exécution budgétaire de 870 000 €, qui s'explique en partie par les détails de la slide 7 si vous voulez bien y aller. Là, vous retrouvez les chiffres que nous voyons dans le tableau de synthèse, en budget et en compte administratif, c'est-à-dire que je fais référence à la dernière ligne tout en bas où nous retrouvons 11 150 000 € et 10 280 000 € ainsi que la répartition de l'écart mesuré de 870 000 €, cette fois-ci ventilée par secteur. Les secteurs sont ceux qui sont listés dans la deuxième colonne en partant de la gauche : secteurs Culture/ Enfance Jeunesse Périscolaire/ Sport/ Petite Enfance/ Social/ Services aux habitants/ Culture/ Urbanisme/ Patrimoine/ service Support ».

Donc, nous pouvons constater que nous avons un pourcentage d'exécution budgétaire qui est toujours supérieur à 86 % pour cette année-là, et la répartition des différences constatées par secteur. Par rapport aux autres années, nous sommes en ligne avec ce que nous avons exécuté les années précédentes. L'année 2016 faisant exception puisque nous étions à un taux d'exécution budgétaire sur les dépenses du personnel toutes confondues de 88 %, alors que là au total nous sommes à 92 %. L'année 2016 était une année exceptionnellement basse en termes de réalisation budgétaire, due notamment à des postes qui avaient été portés au Budget, mais non pourvus au 1^{er} janvier. Nous rappelons simplement que, budgétairement parlant, nous avons l'obligation de budgéter intégralement les coûts de personnel dès lors qu'un poste est ouvert au recrutement.

Donc, une année 2017, en résumé, sur les dépenses du personnel, qui est conforme comme nous pouvons le dire par rapport à ce que nous avons connu les années précédentes, il n'y a rien d'exceptionnel.

Si nous revenons maintenant au tableau de synthèse, sur la première page de fonctionnement, en regardant cette fois-ci les autres dépenses, nous voyons qu'elles se sont montées à hauteur de 6 531 000 € au C.A. 2017 pour 7 289 000 € budgétés. Là encore, vous constatez que nous avons le même schéma de présentation pour tous ces tableaux de détails afin de les rendre les plus visibles possible, évitant ainsi de changer le formalisme d'un poste à l'autre, ce qui doit normalement faciliter la lecture des choses, de leur compréhension, et de leur clarté à minima. Donc, ce que nous voyons, ici même, c'est que nous avons des taux de réalisation budgétaire, notamment sur les gros postes de dépenses qui sont en premier lieu le secteur Dépense Urbanisme Patrimoine, sans grande surprise, de l'ordre de 92 %. Les autres pourcentages de réalisation budgétaire étant très proches de l'optimum que nous pouvons espérer, sachant que comme je vous le disais, budgétairement parlant, nous avons l'obligation de budgéter l'intégralité des montants, mais pas l'obligation de dépenser l'intégralité des montants non plus ; c'est en fonction de la façon dont les choses s'exécutent budgétairement que nous réalisons ce budget.

Le bilan des charges courantes, c'est-à-dire intégrant les dépenses de personnel que nous avons vu juste avant, les subventions sur lesquelles je ne me suis pas attardé, car les montants sont beaucoup plus faibles, et les autres dépenses que nous voyons devant nous, sont sur la slide d'après où vous retrouvez l'ensemble des charges courantes du budget de fonctionnement C.A. 2017 à 17 238 000 €, comparé aux 18 941 000 €, avec là encore une ventilation par secteur, des taux de réalisation selon le même canevas de présentation, et une réalisation budgétaire de 91 %. La différence, si la question se posait, entre ce que nous voyons là et les deux slides que nous avons vus précédemment détaillant le personnel et les autres dépenses, c'est la synthèse des deux slides précédentes.

Revenant au premier tableau de synthèse, je soulignerai que d'abord nous retrouvons bien les 17 238 000 € dans la première ligne bleue en partant du haut, intitulée « Charges courantes », que nous avons vu précédemment, comparé donc aux 18 941 000 €. Et en poursuivant vers le bas, à la lecture de ce tableau, nous voyons le F.P.I.C. qui est donc le fonds de péréquation. Son évolution est entre le C.A. 2016 – qui est intéressante à noter – puisqu'ils sont montés à 301 000 €, à comparer aux 518 000 € que nous avons finalement payés en 2017. Budgétairement, nous avons pris en compte un chiffre de 624 000 €, la différence étant de 106 000 €. Nous vous avons préparé un graphique évolutif en slide 12, qui vous montre les fluctuations depuis 2012 entre le B.P. en bleu et le compte administratif concernant spécifiquement ce fonds de péréquation. C'est un paramètre que nous suivons, que nous essayons de modéliser le mieux possible, mais qui est soumis à certains aléas liés à des changements réglementaires ou législatifs dont nous n'avons pas forcément la maîtrise, ce qui explique ce chassé-croisé que vous voyez, intégrant notamment dans le courant de l'année 2016 des dispositions nouvelles qui étaient attachées à ce que nous appelons, de façon synthétique, les réformes territoriales sur lesquelles je ne m'appesantis pas plus que nécessaire. Ce qui a fait que nous avons planifié 591 000 € pour finir à 301 000 €, ce qui était plutôt une bonne nouvelle. Et à partir de 2017, nous voyons à nouveau les deux courbes qui se rapprochent, c'est-à-dire que nous revenons sur les tendances, le tendancier des années précédant l'année 2016.

À nouveau, si nous revenons sur le tableau de la page 1, nous allons regarder maintenant les produits. Nous voyons notamment, sur la deuxième ligne bleue, les produits des services municipaux où nous avons mis au budget 4 993 000 € finis en C.A. à 5 197 000 €, soit un différentiel de 204 000 €. Le slide 14 va vous donner le détail de cet écart. Vous retrouvez, dans cette diapositive, les deux chiffres que je vous mentionnais, C.A. et Budget, et l'écart constaté en matière de produits de services municipaux. Nous voyons que la contribution positive, l'écart positif mesuré de 204 000 € provient essentiellement du secteur Enfance Jeunesse Périscolaire. Il s'explique en grande partie du fait du décalage entre les inscriptions à un ensemble d'activités Périscolaires Jeunesse Enfance et l'exécution budgétaire. Les inscriptions étant calées sur les années scolaires en quelque sorte, l'exécution budgétaire est quant à elle sur une année civile. Donc, il est toujours assez compliqué de prévoir avec neuf mois d'avance combien d'inscriptions nous pourrions avoir dans les différentes activités. Néanmoins, nous ne sommes jamais très loin, à 107 % de la réalisation du Budget. C'est quelque chose qui est tout à fait, je dirai, acceptable au regard de cette incertitude structurelle dont je vous ai donné l'explication. Pour le reste, donc ce sont des montants plus faibles, parfois inférieurs, parfois un peu supérieurs.

Sur le Technique, Urbanisme, Patrimoine, nous sommes à 52 000 €. La question avait été posée en commission thématique.

Cela s'explique essentiellement par les produits que nous percevons du fait de l'occupation des Domaines Publics, c'est-à-dire tout ce qui est payé pour des déploiements commerciaux, des parkings, des réservations de trottoir, des déménagements, tout ce genre de choses. Voilà, donc nous ne sommes pas trop mal non plus, 114 % du Budget, mais vous constatez aussi que le montant de ce poste est quand même sensiblement inférieur aux deux autres gros postes de recettes de produits municipaux, qui sont Enfance Jeunesse Scolaire à 2 109 000 € et Petite Enfance Sociale.

Quelques mots de la D.G.F., en slide 11, qui est donc une recette pour la Ville. Là, sur le même principe que ce qui nous a été présenté à propos de la dépense du fonds de péréquation, nous avons mis sur une même courbe la D.G.F. Budgétaire en bleu et la D.G.F. constatée en compte administratif en rouge. C'est intéressant, car nous voyons que nous suivons quand même de très près la prévision puisque les courbes parlent d'elles-mêmes. Nous sommes très proches à chaque fois de la planification budgétaire, sachant que malgré tout la D.G.F. descend tous les ans. Nous constatons, à la fois la pente que vous voyez devant vous avec une forte accélération depuis 2014, tout le monde le verra sans difficulté. Nous arrivons aujourd'hui à un stade où la D.G.F. elle-même, seule, pèse de moins en moins, elle est inférieure à 10 % de nos recettes. Cela ne veut pas dire que c'est une recette négligeable, ce n'est pas du tout ce que je veux signifier. Mais, elle va être de moins en moins l'essentiel de nos ressources, bien que des annonces nous certifient qu'elle sera stabilisée dans le temps. Il y a un en même temps qui accompagne cette assertion, qui nuance en fait cet engagement, vu qu'il y a des phénomènes d'écritages assez complexes (je ne vais pas les détailler ici) qui font que, sur l'année 2018, nous en avons parlé lors du Budget, cette même D.G.F. continue de baisser malgré tout. Cela reste néanmoins une recette.

L'autre recette importante, c'est la fiscalité locale, que nous retrouvons dans la diapositive n°13. Pour ce qui concerne les taux, là nous constatons, nous l'avons déjà dit depuis plusieurs années, mais nous le redisons cette année parce que c'est une réalité, la stabilité des taux des trois taxes que sont : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti.

Ce qui fait que la croissance de cette recette pour la Ville depuis quelques années tient à l'augmentation de ce qui s'appelle « les bases », les bases c'est ce que vous voyez dans la deuxième partie du tableau qui vous est présenté et leurs évolutions d'année en année en pourcentage. Je rappelle, tous les ans, que ces bases ne sont pas décidées par la Ville, mais par l'Assemblée nationale. Et donc, en 2018, nous avons eu un rattrapage des bases de 1 M€, de 1,2 %. Sur l'espace de temps de quelques années, cela représente une recette qui est de plus en plus cruciale puisque, comme je le disais, la D.G.F., elle, baisse continuellement.

Nous avons de nombreux programmes immobiliers, lancés ou en cours de réalisation. Et donc, quand ces logements seront occupés, ils donneront lieu à l'augmentation de ces mêmes bases, donc en induisant un surplus de recettes que nous percevrons, à un moment ou à un autre, modulé dans le futur dans tous les cas, ce qui va être mis en place en matière de réforme sur la taxe d'habitation. Nous en avons parlé lors du Budget. Sur l'année 2017, cela n'était pas effectif, mais donne un ordre de grandeur assez important à retenir. Je fais référence au graphique du bas de page qui nous montre que cette fameuse taxe d'habitation pèse en 2017 pour 45 % de nos recettes, ce qui est non négligeable, loin s'en faut. Pour l'année 2017, voilà la situation. Ce qu'il faut retenir, ce sont les taux stables. Nous le disons, depuis plusieurs années.

Une autre recette que nous percevons, ce sont les droits de mutation dont nous trouvons le détail au slide 16. Les droits de mutation sont la fraction de ce que nous appelons communément « les frais de notaire » qui sont reversés à la Ville au moment où les transactions immobilières sont réalisées.

Et donc, nous avons ici retranscrit l'évolution des droits de mutation en bleu. Alors, sur plusieurs années, nous constatons un dynamisme croissant de ses droits de mutation, qui est une transcription indirecte de l'attractivité de la Ville puisque, à la fois, cela met en évidence qu'il y a des transactions mobilières, sans quoi il n'y a pas de droits de mutation. Donc, cette courbe bleue légèrement ascendante depuis 2012 est une traduction de cet effet. Il y a un léger pic en 2015, est-ce un effet tramway ou autre chose ? Ce n'est pas l'endroit peut-être pour en parler, mais il y a aussi une attractivité inhérente aux équipements de la Ville, à la qualité de vie. Bref, un ensemble de choses qui font qu'il y a des droits de mutation, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui veulent venir habiter à Viroflay, ou des gens à Viroflay qui déménagent et qui restent à Viroflay. Tout cela produit des droits de mutation que nous percevons. Sur l'année 2017, nous avons mis au Budget 1 100 000 €, nous constatons 1 505 000 € (vous le voyez sur la courbe bleue), donc c'est au-dessus de ce que nous avons planifié, tant mieux c'est une bonne nouvelle, ce qui fait un différentiel de recettes supplémentaires de 405 000 €. Nous faisons le constat, aujourd'hui en tous les cas, de cette évolution. L'ensemble de toutes ces recettes sont compilées dans le slide 15, où vous retrouvez les chiffres dont nous avons vu le détail de certaines évolutions dans le temps, de la D.G.F., de la fiscalité locale. Nous avons fait apparaître spécifiquement la fiscalité locale du tramway, puisque le tramway à Viroflay induit le paiement d'une taxe foncière d'occupation du sol qui a produit une recette, alors qu'elle n'est pas exceptionnelle, parce qu'elle va être irrépétibile les années prochaines. C'est-à-dire que la taxe foncière à hauteur de 676 000 €, c'est ce que vous retrouvez dans la quatrième ligne en partant du haut « fiscalité locale station tramway », c'est une taxe foncière qui a plutôt un caractère pérenne. Ce qui explique au passage aussi pour ceux qui peut-être se poseraient la question : comment pouvons-nous, sur une même année, constater une augmentation de la taxe foncière sans une augmentation de la taxe d'habitation ? Puisque nous comprenons aisément que la station de tramway n'est pas habitée. Donc nous avons cet effet positif en recettes supplémentaires pour nous, sur la taxe d'habitation, mais pas d'effet sur la taxe foncière. Identiquement pour les autres points que nous avons vus, je ne reviens pas dessus.

Je vous invite à regarder simplement les totaux, où donc nous constatons une réalisation des recettes budgétaires de 106 % à 22 717 000 € comparé à 21 443 000 €, et donc un différentiel total de 1 273 000 €. Sur ces bases-là, ayant vu l'évolution des dépenses entre le budget 2017 et le compte administratif 2017, ayant vu l'évolution des recettes sur les mêmes comparaisons, il en résulte une capacité d'autofinancement que nous retrouvons sur la diapositive n°5. Sur cette courbe extrêmement claire pour tout le monde, vous retrouvez, en partant du haut, les recettes de fonctionnement réelles (première courbe rouge), suivies juste en dessous de la deuxième courbe rouge qui, elle, vous montre l'historisation des recettes de fonctionnement budgétaire, s'ensuivent les deux courbes bleues qui, sur le même principe de présentation, vous montre les dépenses de fonctionnement budgétaires puis réelles. La résultante de ces recettes et de ces dépenses est retranscrite dans les deux courbes vertes qui sont en bas de graphique, où là encore vous avez le réel qui est marqué par les petits points carrés et en dessous le budgété.

Revenant au slide 3, c'est ce que nous retrouvons en bas, dans la dernière ligne rouge, où là vous retrouvez le solde en quelque sorte des recettes moins les dépenses. Pour faire court, c'est une année où, en comparant les 4 852 000 € que vous retrouvez en bas de la colonne C.A. 2017 aux 1 709 000 €, vous constatez un différentiel de 3 143 000 € qui est tout à fait à droite dans la case de couleur rouge. Ce n'est pas une surprise, puisque si vous balayez des yeux ce tableau, vous constatez que nous avons moins de dépenses à hauteur de 1 871 000 € et des recettes supplémentaires à hauteur de 1 273 000 €.

Avec des dépenses en moins et en ayant plus de recettes, très mécaniquement nous augmentons notre capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement est très importante. Nous le répétons, tous les ans. Pour des raisons d'abord de fonctionnement, des raisons liées à l'entretien, liées à l'activité, liées aux services rendus à la population. C'est ce que nous retrouvons au slide 6. Cela vous montre, de façon synthétique, secteur par secteur, lesquels sont repris horizontalement sur le bas de l'axe technique « Technique/Urbanisme/Patrimoine/Enfance Jeunesse Périscolaire/Petite Enfance/Social/... jusqu'à Sport », en bleu les charges de chacun de ces secteurs liées à leur fonctionnement, et de couleur orange les produits de ces mêmes secteurs, constatant dans la première ligne où vous avez des chiffres dans des petits rectangles rouges le déficit (Recettes-Dépenses) de chacune de ces activités. Tout cela est intéressant à connaître puisque c'est ce que nous devons financer pour continuer de fonctionner. Je prends par exemple « Technique/Urbanisme/Patrimoine », qui a donc un net (Recettes-Dépenses) de -4,7 M€, ce n'est pas une surprise puisque c'est dans ce secteur-là que sont engagés un ensemble de dépenses liées à l'entretien des bâtiments, de la voirie, de beaucoup de choses, et qui par essence sont forcément déficitaires. Comme je vous l'ai dit, nous ne mettons pas un octroi à chaque début de rue à partir du moment où nous rénovons l'enrobé, ni non plus les péages pour accéder à quelque activité. Mais, cela donne quand même des ordres de grandeur qui ne sont pas inintéressants à connaître parce qu'ils indiquent, également, si nous devons à un moment donné faire des choix beaucoup plus difficiles à faire du fait des baisses permanentes de nos recettes, notamment venant de l'État et de l'augmentation des charges à supporter. Il arrive à un moment donné où nous devons peut-être faire des choix, ce n'est pas le cas en 2017 dans tous les cas, mais cela vous donne quand même des ordres de grandeur qui sont intéressants à connaître.

Le reste des diapositives, nous les avons vues en faisant ces allers-retours entre le tableau de synthèse et les diapositives « détail » que je vous ai présentées. Je vous propose de passer directement maintenant au slide 18, qui en miroir du budget de fonctionnement que nous voyions précédemment, cette fois-ci reprend avec le même formalisme la présentation du tableau de synthèse des investissements. Signalant en premier lieu, juste pour mémoire, ce budget d'investissement s'abonde budgétairement par la capacité d'autofinancement du budget de fonctionnement qui revient en recettes dans ce budget. Et constatant sur le même principe que le tableau précédent, le compte administratif 2017 incluant les reports (dernière colonne en partant de la droite), à comparer au total Budget 2017 (quatrième colonne en partant de la droite), nous y trouvons, en première ligne, des remboursements de T.V.A. Je rappelle que les remboursements de T.V.A. reviennent avec un décalage. Cela a été longtemps le cas avec deux ans de décalage. L'année dernière, en 2017, il y a eu des facilités de trésorerie en quelque sorte qui ont été octroyées aux Collectivités Locales, ce qui a fait que nous avons pu mieux qu'avant en tous les cas intégrer en recettes de fonctionnement ces remboursements de T.V.A. pour des travaux engagés la même année, alors qu'avant nous devions attendre deux ans pour avoir ce remboursement, et même deux ans dans le meilleur des cas.

Ces recettes d'investissement intègrent un montant de cession de 528 000 € (troisième ligne en partant du haut en partant complètement à droite). L'essentiel de ces cessions, c'est essentiellement une cession : 1 Place du Général de Gaulle, c'est-à-dire le bâtiment qui est juste en face de nous, et également des ventes des cessions de véhicules qui ont été opérées à la suite du passage progressif de la gestion du parc des véhicules de la Ville en location longue durée en lieu et place de la nue-propriété. À cette occasion, nous avons revendu notamment des véhicules, mais pas seulement, tout un ensemble d'équipements qui a été déclassé ou remplacé parce que dorénavant nous les revendons. L'explication de ces 528 000 € tient à la vente immobilière pour 481 000 €.

Au bilan de ces recettes d'investissement comparées, nous en avons deux à retenir : la première ligne grise est ce que nous avons au Budget : 2 746 000 € à comparer aux 2 394 000 € qui sont les Recettes effectives constatées au cours de l'exécution de l'année budgétaire 2017. Ensuite, nous avons des dépenses d'investissement qui ont été ventilées selon le tableau qui vous est présenté en détaillant ce qui est de l'ordre des travaux dits non programmatiques, c'est-à-dire tout ce qui touche essentiellement à l'entretien dans le domaine du bâtiment, de l'environnement de la propreté, de la voirie, de l'éclairage public. Le deuxième bloc de dépenses d'investissement, c'est celui qui est résumé dans la ligne « travaux programme électoral » où, depuis plusieurs années, nous suivons spécifiquement les investissements que nous réalisons au regard de nos engagements électoraux de 2014. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que les promesses électorales engagent ceux qui les entendent. Il est donc important de le faire apparaître aux fins de rendre compte de notre action, cela me semble être le minimum de correction. Et donc, vous y retrouvez un ensemble de projets qui sont connus et sur lesquels je ne vais pas passer du temps puisque ce n'est pas l'endroit, mais vous les reconnaîtrez : projet piscine, tennis, voirie éclairage public – multi-annuel remplacement des éclairages par les LED à basse consommation qui se poursuit depuis plusieurs années. Au cours de l'année 2017, nous avons poursuivi ce programme, c'est un programme fil rouge. Le quartier Verdun, qui était aussi un engagement d'investissements, a été réalisé. Et puis, il arrive ensuite le programme Viroflay 2025 (3^{ème} ligne) qui a été réintégré dans le budget général de la Ville, il produira des effets à partir de cette année 2018, en 2017 il apparaît pour mémoire. Et enfin, le dernier bloc qui représente un ensemble d'achats, de dépenses imprévues, d'études d'urbanisme, etc.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement se retrouvent sur la dernière ligne grisée horizontalement « total des dépenses d'investissement » où nous avons 13 054 000 € de prévu, avec une réalisation budgétaire de 10 762 000 €. Là encore, je précise que le but n'est pas de tout dépenser. Si nous avons l'occasion, ayant budgété un certain montant pour certains travaux pour faire ces mêmes travaux pour un montant inférieur, nous le ferons. Je précise ce point pour qu'il n'y ait pas de confusion sur l'interprétation des chiffres, qui voudrait que parfois par un effet d'optique nous puissions imaginer que x millions n'ont pas été réalisés, ce n'est pas du tout la lecture qu'il faut avoir sur ces chiffres. Il faut avoir une lecture d'exécution budgétaire qui est déconnectée dans une certaine mesure de la réalisation effective des choses. Et puis, elle est surtout connectée en permanence avec l'idée que si nous pouvons faire bien et mieux pour moins cher, et bien nous le ferons, c'est ce que traduisent ces chiffres du bilan que vous avez devant vous.

Si nous rentrons un peu dans les détails avec le slide suivant, spécifiquement pour tout ce qui touche aux programmes électoraux, nous retrouvons les opérations Verdun, la rénovation des cours de tennis, et les autres travaux qui ont été engagés, avec un rappel à la fois des reports et des pourcentages. Là encore, il faut faire attention à la lecture de ces chiffres-là qui peuvent être parfois encore trompeurs puisqu'il y a des effets de décalage comptable rattachés notamment au fait que quand vous terminez une opération en temps et en heure, à jour J, et que ce jour J est le 28 décembre, vous imaginez bien que nous ne recevons pas toujours la facture le 29, le 30, ou le 31 décembre de la même année, et souvent nous recevons même plutôt la facture l'année suivante c'est-à-dire sur 2018. Les chiffres que vous voyez là sont des chiffres qui traduisent aussi cet effet-là pour ne pas non plus donner le sentiment, par un effet d'optique encore lié au traitement comptable des choses, que les opérations ne sont pas faites. Nous le voyons bien, l'opération Verdun est terminée, il suffit d'aller le voir. Mais budgétairement parlant, il y a encore des reliquats qui sont mineurs.

Pour finir, dans le slide 22, vous retrouvez le bilan en quelque sorte de clôture de cette année budgétaire, retrouvant dans la première partie du premier tableau la section de fonctionnement qui dégage un excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la fameuse capacité d'autofinancement (en vert) dont nous parlions de 4 207 000 €. Il est proposé de voter qu'elle soit affectée à la section d'investissement pour l'intégralité de ce montant. Ce montant vient donc abonder la section d'investissement que vous retrouvez juste après, où nous retrouvons à la fois les recettes qui ont été vues précédemment à hauteur de 2 394 000 €, les dépenses pour 5 197 000 €, le solde d'investissement qui est la différence entre ces chiffres-là, et donc un solde de fin d'année qui vient augmenter le montant de l'affectation provenant de la section de fonctionnement pour donner un résultat global de clôture à 12 M€ (en jaune). Et pour finir, la dernière ligne en bleu qui vous donne un aperçu du solde budgétaire cumulé, ce n'est pas un solde de trésorerie. Je le précise bien parce que, parfois, il y a une confusion sur la lecture de ce chiffre où nous pouvons, de bonne foi, avoir le sentiment que la Ville de Viroflay a 6 442 000 € en banque, ce n'est pas du tout cela, c'est un solde budgétaire. J'en ai terminé, Monsieur le Maire. »

Mme EGAL : « Nous venons d'avoir la présentation sur le compte administratif de la Ville. Il faudra d'abord faire des remarques concernant la forme des synthèses qui nous ont été fournies. D'une année sur l'autre, les tableaux de synthèse qui sont fournis ne comportent pas les mêmes informations, ce qui nuit très sérieusement à la compréhension de la réalité des Finances, des réalisations de la Ville, et surtout de leurs évolutions. Ainsi, pour le fonctionnement, l'écart avec le compte administratif de l'année précédente est nécessaire. Or, cette information a disparu de tous les supports de présentation de cette année. Certes, l'ensemble du fonctionnement était cohérent par rapport au choix de présentation de cet exercice, mais différent de l'exercice précédent. Certes, valider le compte administratif, c'est s'assurer que le budget de l'exercice a été respecté, mais c'est aussi le moment de raisonner collectivement sur l'évolution de nos dépenses, de nos recettes de fonctionnement. Par ailleurs, alors que le regroupement sur un même tableau des dépenses et des recettes de fonctionnement est intéressant pour connaître nos charges nettes, le regroupement des postes « Enfance Jeunesse Périscolaire » d'une part et « Petite Enfance et Social, Technique Urbanisme et Patrimoine » limitent sérieusement l'analyse. Notons par contre, avec satisfaction, que le graphique de l'évolution globale de nos dépenses, recettes, et capacités d'autofinancement a été enrichi, tenant compte de nos demandes répétées, et nous vous en remercions.

Le budget 2018 non présent sur le graphique continue d'être très éloigné de la réalité constatée de notre Ville, mais il n'est pas sur le graphique, donc nous en parlerons dans d'autres circonstances.

Le graphique sur la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) a été très bien commenté par Monsieur Issakidis. Ceci dit, en mettant l'origine non pas à zéro comme l'an dernier, mais à 1,8 M€, cela nous laisse à comprendre visuellement que la D.G.F. est nulle alors qu'elle est quand même de 1,8 M€. Monsieur Issakidis l'a bien repris et il n'y a donc pas de débat. Sa baisse est en fait de 323 k€ par rapport au dernier exercice, soit 1,4 % du total de nos recettes ce qui est donc un effort supplémentaire de 1,4 % que nous devons faire sur cet exercice.

Notre mutualisation est peut-être insuffisante... Avec la mise en place des Communautés de Communes et d'Agglomérations, un cadre avait été défini pour permettre aux collectivités locales de réaliser des économies. Malgré cela, les dépenses continuent à fortement augmenter. La réduction de la D.G.F. a obligé les collectivités, donc nous, à vraiment rechercher les pistes d'économies.

Concernant Versailles Grand Parc, bien peu de compétences ont été transférées, et les mutualisations se développent trop lentement. Les subventions de compensation distribuées par V.G.P. à ses membres sont très élevées : 2,8 M€ pour Viroflay, alors que ces ressources devraient être employées en commun. Nous avons un moyen pour faire encore des économies d'échelle en accélérant la mutualisation des services, des équipements, des expertises, des achats, etc. C'est un moyen plus efficace pour réduire nos dépenses plutôt que de réduire arbitrairement des dépenses utiles aux enfants et aux adolescents pour ne citer qu'eux.

Mais comment se répartit vraiment le budget de la Ville ? Au-delà des impôts locaux (2,6 M€), les usagers contribuent financièrement, comme cela a été bien présenté tout à l'heure, à hauteur de 5,2 M€, c'est-à-dire quasiment l'équivalent de la moitié des impôts locaux. En effet, la contribution atteint 68 % pour « Enfance Jeunesse Périscolaire » et 60 % pour « Petite Enfance et Sociale ». Au final, le poste « Enfance Jeunesse Périscolaire », qui est affiché au budget pour 19 % ne totalise que les 8 % de nos dépenses nettes, et est en baisse de 10 % par rapport à 2016. Le poste « Petite Enfance Social » est affiché pour 18 % et représente seulement 10 % de nos dépenses. Ces postes sont en définitive équivalents au poste « Culture et service aux habitants ». Je vous invite donc à regarder les différences entre la représentation du budget et la représentation de ce que cela nous coûte réellement compte tenu des contributions demandées aux habitants.

Le développement de l'animation en direction des adolescents et des jeunes, dans tous les domaines, doit être une priorité de notre Ville. De plus, il est à noter, que les services supports qui pèsent pour 18 % de l'effort annuel réel ont explosé de 33 % depuis 2016, comme Monsieur Issakidis l'a un peu expliqué tout à l'heure. Vous aviez dit qu'il y avait un retard de recrutement sur le poste « Support », ce qui peut expliquer ce bond extrêmement important de 33 %. Ces éclairages seraient nécessaires pour raisonner sur le fond lors des discussions des orientations budgétaires.

Concernant les investissements, à nouveau un commentaire sur la forme des synthèses fournies. Et là, j'irai plus loin. Contrairement aux années précédentes, le tableau des investissements ne reprend pas la colonne du budget 2018, ce qui aurait permis de mesurer le réalisme du budget établi pour l'année en cours au regard de la réalité de l'année écoulée. Revenons au compte administratif 2017 puisque c'est l'objet de la discussion de ce soir. Nous n'avons plus aucun détail sur les investissements réalisés. L'an dernier, chacun des grands postes récurrents a été repris avec un tableau par poste : bâtiment, environnement et propreté, voiries et éclairage public, en fournissant la liste des réalisations, leur avancement, et les variations par rapport au budget. Le recours à la M14 sera bien complexe, puisqu'aux dires mêmes de Monsieur Issakidis, ces documents sont illisibles et purement formels. Pour ma part, je me félicite que la restitution des comptes des Collectivités Publiques soit faite sur un modèle normé, comme c'est le cas pour les sociétés privées. Ceci dit, la lecture de la M 14 n'est triviale pour aucun des conseillers de cette Assemblée. Il est donc indispensable pour que le vote de chacun ici présent ait un sens, que les données fournies en synthèse, fournissent suffisamment d'éléments pour juger de la pertinence de ce compte administratif.

Pour revenir au compte administratif dans son ensemble, nous le répétons inlassablement : chaque année, la Ville établit le budget sur des bases exagérément pessimistes. Les dépenses 2017 ont été surestimées de 9 %, les recettes sous-évaluées de 6 %, faisant apparaître une caf très éloignée de la réalité. Or, vous évoquez régulièrement l'incertitude quant aux droits de mutation, par exemple. La courbe présentée, en page 15, montre que la progression est pourtant constante.

Par ailleurs, le bilan de l'action foncière, qui sera présenté tout à l'heure au point n°11 de cet ordre du jour, montre que le marché de l'immobilier est dans une dynamique qui est loin de faiblir, d'autant que beaucoup de nouvelles constructions se développent sur la commune. Cette prudence excessive permet de justifier des coupes dans les dépenses et de retarder nos investissements.

Nous continuons de demander un budget plus réaliste afin de débattre plus en profondeur sur les projets de la Ville. Cette année encore, notre capacité d'autofinancement réelle est presque trois fois celle estimée lors du budget. De plus, compte tenu de la baisse de nos amortissements, nous pouvons lire dans le résultat global de clôture que notre capacité d'autofinancement a encore augmenté depuis 2016, elle était à peine de 4,1 M€. En 2017, elle atteint 4,2 M€. Les retards de réalisation des investissements prévus, cette année, atteignent un niveau record. Si cela peut se comprendre sur de gros chantiers, comme les tennis, ce phénomène est récurrent sur les investissements de voiries, de bâtiments. N'ayant pas plus de détails, je me contenterai de rester à un niveau très global. En l'absence de détails, il est impossible de commenter quoi que ce soit, impossible de savoir si les chantiers ont dérapé budgétairement, et si au final le budget a bien été respecté. La réalisation n'atteint que 66 %, 500 000 € restent donc non utilisés. Voiries et éclairage public : budget de 3,4 M€. Compte administratif report inclus : 2,5 M€. Là encore, à l'évidence, nous continuons à budgéter sur l'année plus que ce que nous ne pouvons réaliser en la matière : 75 %. Et pourtant, le mouvement s'est accéléré en fin d'année pour éviter d'afficher un décalage encore plus grand. Mais comment imaginer boucler les chantiers dans l'exercice, alors que les commissions d'appel d'offres ont traité de ces investissements en juillet, puis en septembre ? Même en intégrant les reports sur 2018, il reste 900 000 € sur ce poste de budget qui auraient pu être engagés sur d'autres investissements.

Concernant l'urbanisme, nous sommes sur des sommes beaucoup moins importantes, mais le budget prévu aurait pu être engagé à bon escient pour mener une étude, que ce soit sur le fameux P.A.V.E. que nous réclamons régulièrement, le Plan de circulation pour les personnes à mobilité réduite, le P.A.V.E., ou le Plan de réaménagement global d'un quartier dans la perspective de Viroflay 2025.

Concernant les surcharges foncières sur la période, nous déplorons la construction de beaucoup de programmes de logements, sans aucun logement social, et donc une sous-utilisation du budget prévu pour faire face aux surcharges foncières.

En conclusion, le compte administratif montre les priorités effectives de la Ville assez éloignées de celles lisibles dans la présentation du budget. Nous continuons à demander que l'accent soit mis sur les adolescents et la jeunesse, le logement et les économies d'énergie, l'accessibilité, et un accroissement des transferts et de la mutualisation au niveau de V.G.P., une accélération des investissements pour transformer nos équipements, besoins pourtant identifiés au projet dans votre projet Viroflay 2025.

Nous voterons contre cette résolution. Merci de m'avoir écoutée. »

M. LEBRUN : « Juste un élément. Je veux parler des investissements. La comptabilité publique est un peu bizarre contrairement à la comptabilité privée puisqu'elle se base sur les décaissements ou les encaissements. Là, en l'occurrence, nous voyons que sur les 5 565 000 € de report, il y a déjà 2 180 000 € qui, au 30 mars, étaient déjà intégralement payés. En janvier/février/mars, nous avons payé des sommes qui s'imputent sur des travaux engagés, et voire même réalisés à 100 % sur 2017. Ce qui est le plus important en fait, est de se dire que nous lançons des opérations d'investissement et que nous les réalisons. Je pense que pour les Viroflaysiens, c'est le plus important.

La question du décaissement qui s'opère en cours d'année, elle s'opère en fonction d'un certain nombre de marchés et des factures qui arrivent des entreprises : nous les mandats, elles sont ensuite payées par la Trésorerie sous un certain délai. Une bonne partie de ces dépenses sont reportées mais de toute façon elles sont déjà exécutées et dépensées.

Pour le reste, nous avons des décalages qui sont liés au fait que nous avons parfois des aléas dans les différents chantiers. En effet, par rapport à ce qui était prévu, nous avons des chantiers qui ne démarrent pas à l'heure et qui traînent beaucoup plus que ce qui était prévu pour un certain nombre de raisons. Là, nous sommes sur de vrais reports. Avec le taux de réalisation qui n'est pas du tout conforme à ce que nous avons prévu initialement. Je vous le rappelle, la prévision, nous la votons en février et nous la préparons entre le mois d'octobre, et même un peu avant, jusqu'en février. Nous sommes déjà largement quelques mois à l'avance, en imaginant que nous allons pouvoir lancer des marchés de maîtrise d'œuvre, des marchés de travaux, à certaines périodes, en fonction d'un calendrier.

Lorsque nous avons des marchés infructueux, par exemple, ce qui est arrivé dans un certain nombre d'opérations notamment en voirie, et dans ce cas il faut relancer la maîtrise d'œuvre de travaux, les procédures administratives font que nous nous prenons là-dessus un mois, un mois et demi, voire deux mois de retard assez facilement. De ce côté-là, il faudrait peut-être que nous fassions une analyse un peu précise de ces éléments qui montrent que les décalages liés aux dimensions administratives, qui sont incontournables puisque ce sont des appels d'offres sur des marchés non négligeables, ont aussi cette incidence-là.

Je rappelle aussi une chose, pour les anciens élus. Dans le temps, il y a 8 ou 9 ans à peu près, nous votions le budget en décembre. Nous avons décidé maintenant de voter le Budget plutôt en février, voire en mars parfois, à cause des incertitudes liées à un certain nombre de recettes qui nous arrivent, qui nous sont notifiées, comme la D.G.F. que nous avons parfois du mal à estimer surtout avec les baisses qui nous ont été infligées. Ce qui fait que nous avons trois mois de plus dans la réalisation, puisqu'après le vote du budget il faut lancer les opérations. Au budget, nous disons « nous voulons faire une opération pour Verdun, nous voulons faire une opération pour le tennis, nous voulons faire telle ou telle opération ». Inévitablement, nous nous retrouvons avec des reports plus importants maintenant compte tenu du fait que nous votons plus tard le budget par rapport à ce que nous faisons, il y a à peu près 7 ou 8 ans. C'est une réalité.

Et puis, l'autre élément est que le budget se base sur des éléments estimés. Ces estimations sont faites par des maîtres d'œuvre et les services eux-mêmes, en disant que nous imaginons que nous allons dépenser 500 000 €, alors que ce peut être 550 000 € ou 350 000 € par exemple. Là aussi, notamment au niveau des commissions d'appels d'offres, nous essayons de faire en sorte de prendre, pas forcément toujours le moins-disant, mais l'entreprise qui répondra le mieux à la fois à la question budgétaire et à la question de la réalisation des travaux. Nous avons aussi un élément « prix », qui fait que nous pouvons avoir aussi une différence entre le Budget d'investissement – beaucoup plus là-dessus d'ailleurs que sur les dépenses de fonctionnement – à savoir un budget d'investissement moins important sur certaines opérations que ce qui était prévu. Vous voyez, il y a au moins 3 ou 4 raisons différentes qui font que nous avons obligatoirement, en fin d'année, un budget d'investissement qui n'est pas réalisé à 100 % loin de là. Mais, la plupart du temps ce ne sont pas des opérations abandonnées, ce sont des opérations qui ont subi un décalage, soit de paiement, soit de réalisation dans le temps.

Il faut replacer les choses dans leur contexte parce que ce n'est pas non plus très simple. Le pilotage des entreprises n'est pas non plus toujours très facile à réaliser. Je peux vous le dire, nous le vivons au quotidien, et ce n'est pas très simple.

Jean-Michel Issakidis, peut-être un complément sur le fonctionnement ? »

M. ISSAKIDIS : « Oui, je voudrais juste faire quelques réponses à Mme Egal.

D'abord, concernant la Communauté d'agglomération, nous souhaiterions tous que V.G.P. puisse faire beaucoup plus que ce qui est déjà fait sachant que cela est déjà énorme. Mais je rappelle quand même les épisodes précédents : une réforme territoriale incompréhensible, des modifications de cette réforme territoriale un mois sur deux pendant les années passées et finalement un mariage forcé entre des villes. C'est comme si nous vous disions, Mme Egal « mariez-vous avec Monsieur et puis vous verrez ensuite ce que vous ferez ensemble » : c'est un peu ce qui s'est passé dans bien des intercommunalités. Ce n'était pas le cas avec V.G.P. parce qu'elle existait déjà depuis 2003. Je m'en souviens bien, moi j'étais déjà partie prenante dans le montage de cette Communauté de Communes à l'époque. La règle était extrêmement pragmatique : c'était de dire ce sera une Communauté de Communes à l'époque, d'Agglomérations aujourd'hui, de projets. Nous nous mettons ensemble parce que nous avons des projets communs. Et le ramassage des ordures devant chez vous, les poubelles jaunes, etc., le tri, la collecte, c'est la première manifestation de ce contrat en quelque sorte d'intercommunalités, d'intérêts communautaires comme nous le disons dans le jargon, qui fait que les villes se mettent ensemble. Quand vous faites les choses à l'envers au niveau de l'État, vous dites aux villes « vous allez être ensemble, et puis débrouillez-vous pour dire ce que vous allez faire », après il ne faut pas s'étonner que ce soit assez compliqué de trouver du sens à quelque chose qui n'en a pas au départ. Il ne faut pas inverser la charge de la preuve parce que je crois que c'est un petit peu exagéré de présenter les choses ainsi. Je le concède, il y a une certaine inertie dans les intercommunalités, mais ce n'est pas une inertie de volonté c'est une inertie structurelle qui est attachée en fait à des effets exogènes qui s'imposent, avec lesquels il faut le faire et sans liberté d'action évidemment.

Moi, j'ai toujours dit « laissez-nous faire ce que nous voulons avec nos recettes, et vous allez voir nous allons faire des choses ». Or, là, nous ne sommes pas dans cette logique, nous sommes dans une logique où nous sommes contraints au niveau des agglomérations et toutes les formes d'E.P.C.I. budgétairement, et même très contraints. On nous dit « avec ce que vous avez, débrouillez-vous pour faire ce que vous devez faire ». Donc, il y a quand même un problème de fond.

Juste une parenthèse très rapide parce que ce n'est pas le débat ; la France a un problème : elle avance vers la décentralisation avec le frein à main serré. Et, ce qui ne se passe pas avec les intercommunalités, en est une manifestation. Ce n'est pas la ville de Viroflay qui est responsable, ni les autres villes. Il faut desserrer le frein et je vous garantis qu'après, la voiture va partir très vite.

Après, vous regrettez que la courbe de la DGF, ce dont vous parliez en commission, démarre à 1,8 M€ et non pas à zéro. Attendez quelques années, nous allons y arriver à zéro, vous le verrez votre zéro. J'espère qu'il ne sera pas trop près de nous.

Quant aux droits de mutation, là encore, je ne veux pas être offensant, mais c'est un faux débat, c'est imprévisible. Nous pourrions effectivement avoir des stratégies de la continuité, en disant « cela monte depuis x années, et donc cela va continuer ». Vous savez, c'est ce qui s'est passé en 2008 à la bourse de New York où des gens ont cru que les arbres montaient au ciel. Et puis un jour, ils se sont rendus compte que non. Nous pourrions le faire, mais à quel prix ? Et avec quelle violence en retour ? Si d'aventure, la prévision ou du moins la réalité ne collait pas à la fiction, ce serait le danger. Donc, quand nous sommes face à des paramètres comme celui-ci, qui sont imprévisibles, nous n'avons pas d'autre choix que d'être prudents. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes prudents partout. Il faut prendre des risques à certains endroits, et à d'autres il ne faut pas en prendre. Et la somme des deux, fait que, si la statistique est favorable, nous ne nous retrouvons pas en risques partout. Les droits de mutation font partie de ces paramètres sur lesquels, n'ayant pas d'éléments d'appréciation, il n'est pas possible de faire autrement.

Un mot sur la C.A.F. : j'ai déjà répondu à votre question lors de la commission thématique, mardi dernier. Nous avons présenté au budget, depuis plusieurs années, le Plan Pluriannuel d'Investissements (P.P.I.), c'est obligatoire afin qu'il puisse se réaliser un jour.

Je ne vois pas comment nous pouvons faire autrement, que d'essayer de dégager des apports car finalement, la capacité d'autofinancement est un apport, sans quoi, nous présenterions un P.P.I. sans matérialité de financement derrière. Et là, vous pourriez nous reprocher de faire n'importe quoi, mais ce n'est pas du tout ce que nous faisons.

Nous ne nous mettons pas d'argent au coffre, en quelque sorte de l'argent liquide que nous n'utiliserions pas.

Je dirais aussi que les Viroflaysiens pourraient nous reprocher d'augmenter les impôts, et en regard de ne pas utiliser cet argent, mais ce n'est pas le cas. Depuis 8 ou 9 ans, nous n'avons pas augmenté les impôts, donc on ne peut pas nous faire grief de thésauriser des fonds en vue de ne rien faire et en prenant l'argent des Viroflaysiens dans leur poche pour les mettre dans des coffres en attendant que l'année se passe, et ensuite de passer à l'année suivante, ce n'est pas du tout la situation.

Un mot très rapide sur la M14. La seule obligation que nous ayons, et cela avait été rappelé par M. RAINGEARD la fois précédente, est de présenter la M14. À la limite, si nous poussions le curseur jusqu'au bout, nous mettrions la M14 sans aucune présentation. Et là, nous serions dans la légalité.

Mais notez simplement que la M14 est livrée avec aucune ligne d'explication, aucun commentaire, rien du tout. Donc, tout ce que nous faisons, c'est en plus. Nous essayons de le faire de mieux en mieux pour clarifier ce qui est illisible, je maintiens ce que je dis, mais il ne faut pas non plus nous reprocher de ne pas aller suffisamment loin pour suppléer aux carences de la production de documents illisibles produits par d'autres. »

M. LEBRUN : J'ajoute que j'ai demandé à ce que nous remontions la courbe de la D.G.F., celle qui semble faire polémique d'un point de vue de la présentation.

Nous pouvons dire effectivement que nous aurions pu mettre l'abscisse à 0, et puis nous aurions eu une courbe... Pourquoi pas ?

En effet, nous pouvons dire qu'elle n'a baissé que de 300 000 € cette année. Que de..., c'est quand même 300 000 €. Je vous rappelle que si nous faisons +1 % d'impôt, ce serait 100 000 € seulement.

Je vais encore me répéter, certainement pour la dixième fois. Nous partions quand même, en 2012 et ce n'est pas une date prise au hasard comme vous le savez, à 3 000 422 € de D.G.F. Pendant le quinquennat qui vient de se passer, nous nous sommes pris une descente fulgurante de la D.G.F. alors qu'en contrepartie nous avons un FPIC qui a augmenté de façon extrêmement importante.

Pour la D.G.F., si nous cumulons les 3 422 000 € que nous avions avant ; nous avons aujourd'hui 1 843 000 € ; c'est-à-dire que cela représente une perte de 1 579 000 €.

Et 3 354 000 € par rapport à 1 843 000 €, c'est une perte de 1 511 000 €.

Si nous cumulons tout cela, nous sommes sur un cumulé de l'ordre de 5 500 000 € et là uniquement sur la perte de la D.G.F. sur l'ensemble du quinquennat passé. Et malgré cela, nous arrivons à maintenir une capacité d'autofinancement qui est plutôt, en réel, très satisfaisante, puis à maintenir les taux d'impôts à Viroflay, sans les augmenter, alors que pèsent sur nous un certain nombre de dépenses obligatoires supplémentaires.

Je tenais vraiment à le signaler parce que ce n'est pas suffisamment mis en avant. Les contraintes budgétaires sont extrêmement fortes, mais nous arrivons à y répondre sans demander à la population un surcroît. Et il serait malvenu de demander à la population une augmentation d'impôts compte tenu du fait que nous avons un autofinancement relativement confortable.

Ceci étant, il semblerait que d'autres villes aux alentours commencent à devoir augmenter leurs impôts. Le Chesnay apparemment aurait voté cette semaine + 10 % d'augmentation d'impôts, par exemple, alors qu'ils ont des recettes et une attribution de compensation de la part de V.G.P. assez importante parce qu'ils avaient mis dans le pot commun des montants de recettes sur les entreprises assez importants. Je l'ai appris du Maire du Chesnay, ce matin. Il y a un certain nombre de communes qui commencent à être dans de vraies difficultés.

Nous, à part notre capacité à gérer au mieux notre fonctionnement, nous arrivons à maintenir notre capacité d'autofinancement pour répondre aux investissements du futur, sachant que nous ne savons pas exactement de quoi le futur sera composé. Et c'est là aussi la difficulté. Si vous l'avez écouté ce midi, vous avez peut-être entendu le Président de la République dire « La taxe d'habitation disparaîtra pour 100 % des Français en 2020 ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Quid des recettes des communes ? C'est quand même 45 % de nos recettes fiscales. Je préfère quand même avoir une situation financière comme celle que nous avons actuellement pour pouvoir amortir d'éventuels contrecoups des décisions qui sont en train d'être prises. C'est une réalité.

Et puis, je reviens sur un leitmotiv que vous avez Mme Egal et certainement M. Lebreton et Mme Besnard aussi, sur le fait que vous dites que nous ne faisons pas assez pour les jeunes... Vous pouvez aller sur le tableau « total des charges de fonctionnement ». J'ai déjà dit plusieurs fois que la Ville de Viroflay, enfin les villes, sont des prestataires de services. Et pour les prestataires de services, si nous regardons sur le total du C.A. de 17 238 000 € et que nous l'additionnons, sachant que je n'ai même pas pris le service aux habitants tel que l'état civil, ni l'urbanisme qui lui est aussi un service aux habitants avec les permis de construire, d'extension, de surélévation... J'ai pris juste « Petite Enfance Social » et « Enfance Jeunesse Périscolaire ». Si nous additionnons les deux, par rapport au total des charges de fonctionnement, cela représente 48 % des charges de fonctionnement. Il y a en face évidemment des recettes qui sont liées à l'utilisation du service par la population, comme à certains autres endroits où il y a des recettes liées à l'utilisation des services. Néanmoins, il y a un différentiel qui n'est pas négligeable, c'est quand même près de 50 % de nos dépenses de fonctionnement qui sont affectées aux jeunes de moins de 15 ans. Même si les familles payent, elles ne payent pas l'intégralité des dépenses, loin de là, nous l'avons vu sur le graphique avec la distorsion. Nous pouvons parler des chiffres, nous pouvons essayer de les torturer dans tous les sens, simplement c'est quand même 50 %. »

M. RAINGEARD : « Non, je suis navré mais ce n'est pas 50 % des dépenses. Les 2/3 sont assumés directement par les usagers, donc nous ne pouvons pas dire que c'est 50 % des dépenses. Ce n'est pas un coût net de 50 % pour la Ville. »

M. LEBRUN : « Je n'ai jamais dit cela. »

M. RAINGEARD : « Non, mais c'est une façon de présenter les choses qui donne l'impression que la Jeunesse, l'Enfance et la Petite Enfance, c'est 50 % des dépenses sans recettes affectées. Je suis désolé, ce n'est pas le cas, les usagers en assument les deux tiers. Ce n'est pas 50 %, c'est 1/3 de 50 %. »

M. LEBRUN : « Je n'ai jamais dit le contraire.

Ce qui est important aussi, c'est de se dire de quoi sont composées ces dépenses. Ce sont très majoritairement des dépenses de personnel. À l'intérieur, nous y trouvons quoi ? Nous y trouvons la restauration scolaire.

Par exemple, pour notre cuisine centrale que nous avons décidé de garder, nous avons décidé de garder des cuisiniers, des personnes qui font les services dans les écoles, ce qui est extrêmement important. Avec des tarifs de cantine qui n'évoluent pas de façon importante. Je vous rappelle juste le coût de revient moyen d'un repas : hors amortissement des bâtiments, c'est de l'ordre de 8 € à 9 €. Le tarif maximum payé par les parents est aux alentours de 5 €, voire 5,30 € ; le moins important est de 1,70 €. Vous le voyez, à chaque fois qu'un enfant va manger à la cantine, il y a du déficit là-dessus. Nous revendiquons clairement le fait que nous faisons un effort important sur la qualité de la restauration scolaire et de ce que nous allons donner à nos enfants.

Oui, effectivement, en face il y a des recettes. Je le reconnais, je le dis et je le redirai. C'est l'objet du graphique puisque nous essayons d'être aussi transparents que possible. Sur le graphique avec les histogrammes qui se trouvent en pages 5 ou 6, nous voyons bien que le « orange » c'est les recettes et que le « bleu » c'est les dépenses. Et nous le faisons apparaître, nous ne cherchons pas à le cacher non plus. Mais pour être bien précis, nous avons un investissement important dans la Petite Enfance, le Scolaire, le Périscolaire, parce que nous y consacrons quand même une très grande partie de nos dépenses de personnel et de nos dépenses de fonctionnement. »

Mme EGAL : « Je ne vais pas être très longue. Nous savons chacun de quoi il est question. Il est clair que pour arriver effectivement à gérer ce qui est nécessaire pour les enfants et pour les jeunes, vous y mettez donc de l'énergie. Mais si nous parlons d'un point de vue de ce que cela coûte réellement à la Ville et si je prends l'ensemble « Petite Enfance Social et Enfance Jeunesse Périscolaire » je suis à 18 % de l'effort réel financier de la Ville. Donc, c'est quand même extrêmement important. Je pense que nous avons une population importante d'enfants et de jeunes. Nous continuons à réclamer qu'il soit fait davantage pour les jeunes et pour les adolescents. Je ne vais pas rappeler tous les vieux sujets, mais le non-financement des classes de découverte, le fait qu'il n'y a plus de camps pour les adolescents, etc. Je pense que c'est un volet sur lequel nous avons des efforts à faire. Il y a des recrutements qui ne sont pas encore faits, que nous n'arrivons pas à faire. Je vous demande donc d'y mettre de l'énergie pour que ces recrutements viennent et pour que nous puissions vraiment avoir une animation de bon niveau pour les adolescents. J'insiste sur ce point. Et les données effectivement, telles qu'elles sont présentées au moment du budget, elles ne sont pas fausses puisque c'est le budget des dépenses, c'est juste. Mais la réalité de l'énergie finalement dépensée par la Ville sur ces postes-là est très en dessous de ce qui est présenté. Et je pense que nous avons vraiment de la marge pour faire plus pour cette cible-là. Et j'insiste. »

M. LEBRUN : « Avant de laisser Pauline Billaudel apporter un complément, je tiens à vous faire remarquer que nous sommes uniquement sur les dépenses et recettes directes.

Nous pouvons dire que nous avons un différentiel de 1 million d'€ sur Enfance Jeunesse Périscolaire et 1,2 million € sur la partie Petite Enfance Sociale. Sauf que, si nous allions plus loin, jusqu'à calculer des coûts et affecter des dépenses indirectes sur ces différents secteurs... Que sont les dépenses indirectes ? Dans les services « supports », qui ont très peu de recettes et beaucoup de dépenses, il y a la Direction des Ressources Humaines qui passe un temps extrêmement important sur la question du recrutement des animateurs, par exemple. Nous y retrouvons aussi, dans les services aux habitants, les personnes du secteur scolaire. Dans le secteur « Technique, Urbanisme, Patrimoine », nous retrouvons la gestion des bâtiments, la régie, les peintres, les plombiers, enfin tous ceux qui travaillent là-dedans, qui aussi s'occupent de façon importante des bâtiments, dont les bâtiments scolaires sur lesquels nous faisons un effort extrêmement important.

Je pense que globalement les enseignants ne sont pas malheureux dans les écoles de Viroflay, compte tenu de l'état dans lesquels nous essayons de les entretenir. Nous pouvons parler des chiffres dans tous les sens. Et si nous le faisons, nous montrerions les dépenses sans montrer les recettes, et là nous aurions un écart qui serait encore extrêmement important et encore plus important que celui qui est là. Simplement, nous pouvons dire qu'il faut en faire toujours plus pour les uns et pour les autres. Après, il faut se demander quel est l'objectif d'en faire plus ? Est-ce que nous faisons cela de façon ponctuelle, de façon durable ? Est-ce que nous n'avons pas une sorte d'équilibre à trouver entre les différents secteurs sur lesquels nous allons intervenir : entre les personnes âgées, les personnes en difficulté financière, les enfants ? C'est juste ce point-là que je voulais dire, parce que nous ne sommes pas sur du coût complet qui changerait largement la façon de voir les choses. La partie chauffage ou ménage, c'est pareil, c'est la partie technique de notre patrimoine par exemple.

Mme BILLAUDEL : « Je suis très déçue Mme Egal et Mme Besnard.

Vous faites de l'affichage politique en Conseil municipal. Je vous ai reçues, à votre demande, pendant un long moment pour parler d'Arc'Ados en particulier et pour vous expliquer le contexte qui est lié en partie à un départ de personnel municipal, mais aussi à des difficultés relationnelles que vous connaissez. Je n'irai pas plus loin, vous savez très bien de quoi je parle... Vous savez parfaitement notre volonté pour Arc'Ados, vous savez que nous avons un projet immobilier pour Arc'ados. Et alors, ce qui est extraordinaire, c'est qu'il y a quelques minutes vous nous reprochiez dans nos budgets de surestimer nos dépenses et de sous-estimer nos recettes, et lorsque je vous ai vue je vous ai dit que je ne mettrais pas un certain nombre de choses justement au budget parce que je savais que nous serions dans l'incapacité de le faire. Donc, il y a une incohérence. Après, pour le recrutement, écoutez, je peux vous dire que nous y passons un temps fou, justement avec nos jeunes parce que nous n'allons pas mettre n'importe qui. Si vous voulez que je recrute n'importe qui, il n'y a aucun problème, demain il y aura quelqu'un, mais vous ne reviendrez pas me revoir après parce qu'il se passera n'importe quoi. Je trouve votre attitude extrêmement désagréable aujourd'hui, vis-à-vis d'Arc'ados. Je ne vais pas dire que ce n'est pas de notre faute, c'est toujours de notre faute, mais la volonté elle y est. Nous, nous sommes aux manettes, nous sommes derrière. À la DRH, il y a des annonces en permanence. Nous avons eu un premier recrutement, ce n'était pas cela, nous aurions pu le garder en nous disant « tant pis, ce n'est pas cela, nous le gardons, ce ne sera pas bien ». Nous essayons de faire du bon travail, le mieux possible, les services sont très investis et vous le savez parfaitement parce que vous avez vu la personne qui a repris au pied levé Arc'ados. Vous êtes allées le voir, et je vous ai reçu pendant un très long moment. Donc, je trouve que c'est un petit peu incorrect. »

M. LEBRUN : « Je redescends sur les plus jeunes au niveau des maternelles et des élémentaires. Tout le travail que nous avons fait sur la question des centres de loisirs était en fait une demande, mais nous avons cherché aussi à professionnaliser au maximum les animateurs. Cela montre aussi un engagement de notre part pour professionnaliser et faire en sorte que les lieux soient plus adaptés, qu'il n'y ait pas de transfert entre les écoles et les centres de loisirs comme cela a pu se passer avant, qu'il y ait des référents par site. Là aussi, c'est faire en sorte que la qualité de ce que nous proposons aux jeunes soit présente. Nous avons encore des efforts à faire, c'est une évidence, mais en fait vous voyez que nous avançons progressivement, à partir d'un budget que je qualifie quand même toujours de « contraint », pour arriver à gagner en qualité vis-à-vis des enfants que nous avons à garder et dont le nombre augmente. Ce n'est pas juste faire de la garderie, c'est faire quelque chose où ils se sentent à l'aise, où ils s'épanouissent, où ils découvrent des choses. Et nous continuerons à le faire.

Je ne pense pas que nous puissions nous faire le procès d'intention sur cette question-là. La question de l'Enfance et des Familles à Viroflay, c'est un vrai sujet qui nous préoccupe en permanence, comme l'urbanisme également, et sur lequel nous essayons de trouver une solution avec les moyens dont nous disposons et les moyens en termes de recrutement.

Pauline BILLAUDEL l'a dit, le recrutement est très compliqué actuellement. Parfois, nous pourrions nous dire que nous préférerions avoir un taux de chômage beaucoup plus important parce que nous aurions peut-être plus de personnes qui viendraient se proposer. Mais, en l'occurrence, je préfère que le chômage descende en France, ce qui génère des difficultés de recrutement non négligeables. Les budgets de personnel qui donc sont difficiles à maintenir parce que lorsque que quelqu'un part, il n'est pas si simple de le remplacer. La Fonction Publique n'est plus forcément un secteur attractif pour un certain nombre de personnes qui préfèrent plutôt se diriger vers le privé, tel que les ingénieurs, les financiers, ou d'autres personnes. Cette question de recrutement est de moins en moins simple. C'est la même chose pour les entreprises ont beaucoup de mal à recruter actuellement alors qu'elles ont des postes à proposer. C'est un sujet qui génère aussi du décalage forcément entre les dépenses budgétées et les dépenses réalisées.

Ce débat ayant eu lieu, je vais donc devoir sortir de cette salle, comme d'habitude, parce que le vote du compte administratif sanctionne la gestion du Conseil municipal mais, en fait en premier lieu du Maire. Et donc, il faut que je vous laisse entre vous pour que vous puissiez voter en toute indépendance. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour	26 voix
Contre	3
Abstention	3

DECIDE d'approuver le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2017 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION VILLE – EXERCICE 2017

Mme BILLAUDEL : « Je vais redonner la parole à M. Issakidis pour la présentation du compte de gestion. »

M. ISSAKIDIS : « Merci. Je n'ai pas de présentation particulière concernant le compte de gestion puisqu'il fait référence au document qui vous a été joint dans les documents d'accompagnement du Conseil municipal de ce soir et qui est fourni par la Trésorerie. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Contre 3

Abstention 3

DECIDE d'approuver le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2017 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2017

M. ISSAKIDIS : « J'ai déjà commenté ce résultat et je vais donc passer rapidement sur les chiffres.

Le résultat global de l'année 2017 rappelle, en vert, la capacité d'autofinancement issue du budget de fonctionnement à hauteur de 4 207 000 € affecté à la section d'investissement que vous retrouvez dans le deuxième tableau, avec les recettes de l'année 2017 à hauteur de 2 394 000 €. Les dépenses sont à hauteur de 5 197 000 €, ce qui donne un net de -2 803 000 € qui vient en soustraction du solde de l'année N-1, c'est-à-dire de l'année 2016 qui était de 10 603 000 €.

Pour clarifier et pour que tout le monde suive, les 7 800 000 € que vous voyez en jaune c'est : 10 603 000 € - 2 803 000 €. À ces 7 800 000 € en jaune, nous ajoutons le chiffre vert de 4 207 000 €, ce qui donne 12 007 000 € desquels nous soustrayons le solde des reports à hauteur de 5 565 000 € qui correspondent, comme Monsieur le Maire le précisait en réponse à des questions, à ce que nous allons payer de toute façon et que nous avons probablement déjà payé. Ce qui donne un résultat net de clôture, tout en bas en bleu, de 6 442 000 €. Pour résumer, les 6 442 000 €, c'est 4 207 000 € + 7 800 000 € - 5 565 000 €. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Contre 3

Abstention 3

DECIDE d'affecter, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2017, soit la somme de 4 206 597.61 €, à la section d'investissement (chapitre 10, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2018

Mme BILLAUDEL : « Je vais maintenant donner la parole à Mme JOIE qui va vous présenter la décision modificative n° 1. »

Mme JOIE : « Lors du budget 2018, nous avons fait apparaître dans la section investissement un recours à l'emprunt de 3 245 000 €. Or, comme M. Issakidis vient de nous le montrer, le résultat net global de clôture 2017 fait apparaître un solde positif de 6 442 000 €.

Nous vous proposons, lors de cette délibération, d'affecter ces 6 442 000 € en les séparant en deux parts dont 3 245 000 € pour éviter d'avoir recours à l'emprunt comme il l'avait été décidé au budget 2018. C'est donc la décision modificative du budget. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Contre 3

Abstention 3

DECIDE d'approuver la modification du budget Ville de l'exercice 2018, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Mme JOIE : « Les comptes du budget Assainissement font apparaître un résultat de fonctionnement net de 39 737 €.

Pour la section investissement nous avons des recettes pour 349 218 € et des dépenses pour 889 000 € qui font apparaître un investissement net en déficit de 540 732 €.

Si nous ajoutons à cela le solde cumulé des résultats des années précédentes, nous arrivons, y compris avec les reports, à un solde cumulé de -1 533 638 €.

À la page suivante, vous avez un détail de ce qui a été réalisé, rue par rue, en 2017. Donc, nous voyons que les travaux ont été réalisés rue Clémenceau, Doumer, Poincaré, et aussi Gabriel Péri pour les deux grosses parts de ce montant d'investissement.

Je vous propose de valider ces comptes. »

Mme EGAL : « Concernant le compte administratif Assainissement, dans ce domaine les écarts sont encore plus marqués que pour le budget Ville. Même en tenant compte des reports 2018, nous sommes seulement à 62 % de réalisation. De plus, si nous regardons de près, le chantier des rues Clémenceau, Doumer, Poincaré a dépassé de 42 % le budget alloué. Donc, en fait, à l'exception de la rue du Louvre, tous les autres projets sont à la traîne.

Quand je disais que sur le compte administratif Ville, il aurait été intéressant d'avoir le détail, comme nous l'avions eu les années précédentes sur chacun des projets qui étaient prévus, c'est bien parce que je regarde ce zoom ici qui sans doute s'explique par un contexte plus difficile que prévu sur l'assainissement. Je veux bien entendre que nous ayons réalisé les travaux et qu'ils nous aient finalement coûté plus cher que ce que nous avions budgété. Mais vous voyez que cette information est intéressante pour que nous comprenions réellement ce qui s'est passé sur la Ville. Et par contre, nous voyons que les autres rues nous ne les avons pas commencées.

Je réitère ce que j'ai déjà dit plusieurs fois concernant la voirie. Je fais le constat que, sur chaque exercice, nous en prévoyons trop en volume, ou trop de rues sur chaque exercice par rapport à ce que nous arrivons à réaliser. J'ai bien compris les chevauchements d'exercice qui sont des chevauchements glissants c'est-à-dire que nous récupérons, en 2017, des choses que nous n'avions pas finies en 2016. Il n'y a pas de sujet par rapport à cela car ce qu'a expliqué M. Lebrun tout à l'heure est tout à fait clair dans mon esprit. D'ailleurs, j'en ai parlé, j'ai tenu compte des reports dans le raisonnement sur les investissements.

Mais, je pense qu'objectivement nous voulons en mettre trop dans le budget d'investissement et que nous ferions mieux, de mon point de vue, d'investir en parallèle sur d'autres thèmes. Et de commencer à avancer sur tout ce qui concerne la rénovation de nos équipements qui sont nombreux. Le projet Viroflay 2025 est un projet qui est lourd, qui touche probablement beaucoup de lieux et d'équipements de la Ville. Je regrette que nous le retardions et que nous nous focalisions sur l'exploitation de nos finances pour prévoir les travaux de voiries que nous n'arrivons pas à faire. À l'occasion de ce petit zoom que nous avons sur l'assainissement, nous lisons quelque chose d'intéressant finalement sur notre réalité de Ville. Merci. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Abstention 6

DECIDE d'approuver le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2017 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Mme JOIE : « Comme pour le budget de la Ville, c'est juste que le compte de gestion et l'état présenté dans cette délibération est conforme au résultat de gestion. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Abstention 6

DECIDE d'approuver le compte de gestion du budget Assainissement de l'exercice 2017 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 – AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Mme JOIE : « Donc, il vous est proposé lors de cette délibération d'affecter les 36 637 € de résultats de la section de fonctionnement sur la section d'investissement. »

Sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Abstention 6

DECIDE d'affecter la somme de 39 737,06 € du budget Assainissement au financement de l'investissement (compte 1068 de la section investissement).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

M. LEBRUN : « Dans la continuité de tout cela puisque nous avons affecté les résultats, nous pouvons maintenant modifier le budget d'Assainissement pour l'exercice 2018. »

Mme JOIE : « Donc, lors du budget d'Assainissement 2018, les investissements nets faisaient apparaître un déficit de 1 277 000 € pour lequel nous avons eu recours à un emprunt dans le budget 2018.

Lors du compte administratif du budget d'Assainissement 2017, nous avons montré qu'il y avait un déficit cumulé de 1 533 638 € qui va donc se rajouter aux 1 277 000 € d'emprunts décidés lors du budget 2018. C'est donc l'objet de cette première décision modificative. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Abstention 6

DECIDE d'approuver la modification du budget Assainissement de l'exercice 2018, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – LE LOGEMENT FRANÇAIS – REHABILITATION 13 AVENUE GASTON BOISSIER – 24 LOGEMENTS

M. LEBRUN : « Nous avons fini avec les délibérations du secteur financier concernant l'exercice 2017. Nous enchaînons sur 2018, avec des demandes de garanties d'emprunts par le Logement Français pour la réhabilitation de 24 logements – avenue Gaston Boissier. »

M. HOFFMANN : « Une demande de garantie d'emprunt peut avoir quand même des impacts financiers sur la Ville. Pour mémoire, nous en sommes aux alentours de 50 M€ d'engagements de la Ville à ce niveau-là.

En l'occurrence, la délibération de ce soir concerne la réhabilitation d'un immeuble situé 13 avenue Gaston Boissier composé de 24 logements. Le montant vous paraîtra faible au regard d'un immeuble de 24 logements, puisqu'effectivement il s'agit d'une réhabilitation, donc un ravalement. Nous ajoutons donc 459 928,34 € en garantie d'emprunt pour le Logement Français qui sollicite donc un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et je vous propose donc d'accorder cette garantie d'emprunt. »

M. LEBRUN : « Une garantie d'emprunt qui nous amènera aux alentours, au total, je crois, à 45 millions d'€ de garanties donnée par la Ville, à l'heure actuelle. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 459 928.34 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 72846 constitué de 1 Ligne du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DECIDE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L. (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) 2018

M. LEBRUN : « Je vais vous présenter la délibération suivante qui est une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

La façon dont cela s'est passé était assez drôle. J'ai eu, un jour, un appel de notre Sous-Préfet, enfin le Secrétaire Général de la Préfecture qui est Sous-Préfet de l'Arrondissement de Versailles, qui me dit « M. Le Maire, nous devons boucler cette dotation. Il est possible qu'il reste encore un peu d'argent. Habituellement, ce n'est pas le cas. Et donc, en fait, si vous pouviez nous donner dans les 48 heures deux dossiers dans lesquels nous pourrions vous donner de l'argent, je ne sais pas combien nous pourrions vous donner, mais faites-nous des dossiers pour que nous puissions vous apporter une subvention. » Évidemment, je me suis tourné vers mes services en leur disant « Au travail ! sortez-moi deux dossiers ».

Nous avons fait une lettre d'intention en attendant la décision du Conseil municipal que j'espère positive et les deux dossiers que nous avons sortis sont, d'une part la rénovation du Club-House des tennis de la Chaumière qui complète l'opération de réfection totale de l'équipement, et puis l'extension de la mise en accessibilité de l'école Corot que vous connaissez déjà puisqu'elle répond à deux impératifs liés au périscolaire et au scolaire, et également à la question de l'accessibilité pour l'ensemble des élèves qui viennent y travailler. L'idée est de pouvoir m'autoriser à déposer ces dossiers, sachant que cela est déjà fait puisque lorsque nous devons répondre dans les 48 heures, vous savez que nous ne convoquons pas un Conseil municipal d'urgence. Donc, j'espère que vous agréerez à la demande que j'ai déjà faite. Ceci étant, je n'ai pour l'instant aucune nouvelle, et cela je l'ai fait déjà il y a un mois ou un mois et demi. Donc, nous allons voir. Là aussi, au niveau de l'État, ils nous pressent, mais derrière les décisions sont parfois un petit peu lentes à prendre. »

Mme EGAL : « C'est juste pour bien comprendre. Je ne suis pas sûre d'avoir tout bien compris, alors je me permets de vous poser des questions. Nous sommes là pour cela. Pour Corot, j'ai bien compris. Pour la demande pour le Club House, dans le journal de la Ville vous avez dit que vous aviez déjà eu une subvention plus importante que prévu de la Région, ce qui vous a permis d'élargir le périmètre de la réhabilitation, de programmer des travaux supplémentaires avec la réfection intégrale de la dalle des tennis extérieurs et le réaménagement du Club House. Cette subvention, elle vient en plus ?

Est-ce que c'était pour quelque chose que nous avons prévu au budget ? Ou est-ce que c'est opportuniste ? Nous faisons des choses, nous n'avons pas prévu de rénover le Club-House, et que comme nous nous disons que nous avons une bonne opportunité nous la prenons. Je n'ai pas bien compris comment tout cela s'orchestre. »

M. LEBRUN : « C'est purement opportuniste. Il ne fallait pas que les travaux soient réellement commencés. Sur le Club-House, nous étions limités. Et pour la subvention de la Région, il y a encore un solde à la charge de la Ville de Viroflay, à la fois pour le tennis et pour le Club-House. Nous avons affecté une partie de la subvention de la Région sur le Club House, ce qui sera mis dans la délibération, et puis il nous reste un solde à payer. Donc, nous disons à l'État « il nous manque... Si vous pouvez nous donner 118 000 €, ce serait bien, ce serait le bienvenu ». C'est purement arbitraire, là. »

Mme EGAL : « D'accord. Si nous n'avons pas eu cette subvention, nous n'aurions pas pu rénover le Club-House, c'est cela que je n'ai pas bien compris. »

M. LEBRUN : « Si, si, là en l'occurrence, le Club-House, nous avons prévu de le faire, mais pas au tout début. C'est le fait que la Région nous ait accordé une subvention conséquente qui nous a permis de l'intégrer dans le programme. Mais les travaux n'ont pas été commencés sur le Club-House. Et comme il y a un solde, de toute façon, qui reste à financer par la Ville, nous nous sommes dit « si l'État veut nous donner de l'argent, qu'il n'hésite surtout pas ». Il nous a fait sortir le dossier, et il faut que ce soit des travaux non commencés, c'est cela aussi qui est un peu compliqué. »

Mme EGAL : « D'accord. J'insiste sur les investissements structurels de la Ville. Donc, vous n'avez pas la capacité. »

M. LEBRUN : « Vous savez, sur les investissements, il faut aussi pouvoir en 48 heures sortir quelque chose dans lequel nous avons des estimations à peu près fiables pour des projets qui sont presque commencés, mais qui ne le sont pas encore. Parce qu'après vous me direz « oui, mais vous avez demandé des subventions or les travaux ne seront payés qu'en 2019. »

Mme EGAL : « Non. »

M. LEBRUN : « L'idée, c'était qu'il fallait que les travaux soient faits en 2018 : non commencés et finis en 2018. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste ajouter un petit mot avec un trait d'humour, en disant à Mme Egal de prévoir que sur le compte administratif 2018 nous avons déjà un solde de 118 000 € qui va abonder notre capacité d'autofinancement si, d'aventure, nous avons cette belle dotation ».

M. LEBRUN : « C'est une subvention qui rentrera en recettes d'investissements. Ceci étant, je reviens un tout petit peu sur le fait que tout à l'heure nous avons parlé, dans le budget C.A. que nous avons 672 000 € qui venait de la R.A.T.P., en taxes foncières. Nous nous sommes interrogés pour savoir pourquoi la S.N.C.F. ne payait pas de taxe foncière sur l'ensemble des équipements qu'elle avait sur Viroflay. La R.A.T.P. le fait, pas la S.N.C.F. Nous allons peut-être creuser cela, ce qui va peut-être creuser la dette de la S.N.C.F., mais c'est peut-être à creuser. »

Mme EGAL : « Puisque nous sommes sur les tennis, et ce sera peut-être abordé ailleurs, mais je sais que nous avons un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite. Est-ce que l'ensemble des équipements permettent à quelqu'un qui est handicapé d'y accéder et de jouer au tennis ? Est-ce que nous avons fait ces travaux-là ? C'est une question. »

M. LEBRUN : « La réponse est non dans le sens où nous avons obtenu des dérogations de la part de la sous-commission Départementale d'Accessibilité compte tenu de la topographie du lieu. Vous voyez bien qu'entre la rue et le bas de la terrasse, c'est-à-dire au point où démarrera l'ascenseur, il y a un dénivelé extrêmement important. Et s'il avait fallu récupérer ce dénivelé en totalité, il fallait aussi faire une rampe qui faisait un certain nombre de zigzags extrêmement importants, et donc nous avons considéré que ce n'était pas envisageable de le faire. Par contre, les personnes qui pourraient venir accompagner des joueurs pourront très bien venir, les personnes pouvant être poussées avec leur fauteuil. Nous pouvons pousser dans une pente comme celle-là, mais après dans les escaliers ce n'est pas possible. L'ascenseur permettra de monter au niveau des cours couverts, et donc à toute personne à mobilité réduite de venir suivre les matchs d'un enfant ou d'une personne qu'elle accompagne. Mais, nous n'allons pas pouvoir pratiquer le handisport tennis dans le club de Viroflay.

Après, il y a d'autres clubs aux alentours et je pense, notamment au T.C.G.V. à Versailles qui est complètement de plain-pied, ou peut-être à d'autres avec lesquels nous pouvons aussi essayer de trouver, si nous avons des personnes de Viroflay qui manifestent l'intérêt de faire du handisport tennis, des accords. »

M. MOSSE : « Merci Mme Egal de la question posée, elle est intéressante. Oui, c'est une opportunité d'avoir cette subvention parce que le club-house n'avait pas été prévu, au départ. Mais, il est vrai que les travaux l'ont totalement endommagé. Donc, nous aurions eu l'obligation de le faire par la suite ou alors de dire qu'il n'y avait plus de club-house. Vous voyez, c'est un petit peu intéressant de se dire que quand nous faisons des travaux d'envergure nous essayons d'anticiper les choses en fonction des budgets. Et après, il faut être opportuniste et pragmatique, et prendre les bonnes décisions. Cela aurait été une dépense nécessaire, ou pas, et cela aurait été une discussion intéressante à avoir.

Quant au tennis handisport en France, il est malheureusement très limité. Il y a très peu de clubs aujourd'hui qui permettent d'accueillir des personnes qui voudraient pratiquer ce sport, qui est un très beau sport quand nous avons l'occasion de le voir.

Quant aux accessibilités de P.M.R., votre question est importante. C'est une clé qui sera disponible par le club de tennis et qui permettra à ces gens d'accéder à la galerie permettant de voir jouer les gens. Mais évidemment, ce sera fermé en dehors de cela, sinon une personne ou n'importe qui pourrait rentrer par cet ascenseur qui est mis à disposition. Pour l'instant, c'est la démarche intellectuelle qu'il y a entre le Club et cet ascenseur, qui n'est pas encore non plus visible et sur lequel nous avons toujours moyen de partager et de discuter. Après, il y a la sécurité, et puis l'accessibilité, etc., mais le débat est ouvert. Il n'y a pas de stress sur le sujet. »

M. LEBRUN : « Et quand l'État nous propose de nous donner de l'argent, je dis oui, et je réponds avec le petit doigt sur la couture du pantalon. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

ADOPTE les opérations éligibles à la DSIL que sont :

- la rénovation du club house (isoler thermiquement l'enveloppe du bâtiment, rafraichir les locaux d'accueil du public et les sanitaires/vestiaires et sécuriser l'accès à l'ensemble des locaux et courts de tennis attenants),
- l'extension et la mise en accessibilité de l'école Corot (transformation des logements de fonction actuels en salles de classe et création d'un ascenseur).

ARRETE les modalités de financement comme suit :

Club house	Montants	Taux
Montant total H.T. des travaux	230 000 €	
Subvention Conseil Régional	65 985 €	28,69 %
DSIL (estimation)	118 015 €	51,31 %
Part des travaux à la charge de la Ville	46 000 €	20,00 %

Ecole Corot	Montants	Taux
Montant total H.T. des travaux	858 000 €	
DSIL (estimation)	686 400 €	80,00 %
Part des travaux à la charge de la Ville	171 600 €	20,00 %

SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2018,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11 - BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE DURANT L'ANNEE 2017

M. BERNICOT : « Tout d'abord l' EPFIF qui, dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée avec la commune, a acquis la dernière parcelle qui lui a permis d'assurer la maîtrise complète totale de l'îlot Rive Droite : il s'agit de la parcelle AB 206 qui a été acquise pour un montant de 1 168 576,08 €.

Ensuite, il y a eu une acquisition réalisée par la Ville : petite parcelle de 52 m² située en haut de la rue des Prés aux Bois pour un montant de 7 150 €. Pour mémoire, c'est une partie de la rue qui s'était avérée appartenir à la propriété adjacente.

Ensuite, il y a un transfert de propriété suite à un abandon de propriété. La Sarry qui avait réalisé l'aménagement de la zone d'activités de la Pépinière a décidé, en 2014, de l'abandon à titre gratuit au profit de la commune d'une parcelle située le long de la voie ferrée. Depuis, cette parcelle a été cédée à titre gratuit, par la commune, à S.N.C.F. réseaux.

Les cessions réalisées par la Ville :

La cession principale est celle qui porte sur la maison située au 1, place du Général de Gaulle, qui a été cédée pour un montant de 480 760 €, estimée par les Domaines à 400 000 €.

Ensuite, au 53 rue d'Estienne d'Orves, il s'agit d'une parcelle de 60 m² qui a été vendue à un particulier pour un montant de 6 480 €.

M. LEBRUN : « Merci beaucoup. En fait, nous voyons que trois de ces lignes-là correspondent à des régularisations d'histoires anciennes : la dernière avec la rue d'Estienne d'Orves, et puis l'Aulnette et la rue des Prés aux Bois. Ce sont des choses que nous découvrons au fur et à mesure des mutations de maisons. Un notaire a découvert qu'il y avait un acte qui n'avait pas été régularisé dans le temps. Donc, nous nous mettons à régulariser ces sujets.

Il faut savoir que pour l'acquisition à 7 000 €, il nous avait été demandé plus au départ. Voilà, je n'en dirai pas plus. »

M. BERNICOT : « Dix fois plus. »

Mme EGAL : « Ce n'est pas sur l'intervention de M. Bernicot, mais c'est sur la partie de l'ensemble des documents qui nous ont été remis. Il y avait des choses intéressantes, notamment dans le bilan 2017, donc l'annexe 1. Dans cette annexe, il est question des améliorations de l'Habitat. Ce que nous pouvons lire dans ce tableau, c'est que le soutien de la commune à l'Amélioration de l'Habitat s'est trouvé très faible : 1 780 €. »

M. LEBRUN : « En fait, c'est le détail pour la délibération suivante. Cela ne correspond pas au bilan de l'action foncière mais pour la délibération suivante. Ce que je souhaitais et ce que vous aviez souhaité aussi, c'est que nous y mettions aussi le bilan de l'ensemble des éléments liés aux ventes de maisons ou d'appartements sur Viroflay, les D.I.A. Et puis nous avons vu tout à l'heure, sur le graphique, les D.I.A. réelles ; nous voyons que nous avons parfois des D.I.A. avec des montants beaucoup plus importants globalement sur l'année. Les DIA sont des promesses de vente en quelque sorte, qui ne se réalisent pas forcément toutes. Et il peut très bien y avoir des promesses de vente abandonnées parce que les personnes n'ont pas obtenu leur emprunt, par exemple. Et dans les faits, pour un même bien, il peut y avoir deux D.I.A., ce qui fait qu'il y a des années avec un montant de D.I.A. théorique plus important que le montant de D.I.A. réel. »

Mme EGAL : « Un petit commentaire, là-dessus. Je l'ai déjà fait, mais c'est adapté à celui-là aussi. Si je prends le bilan d'action foncière, comme je l'ai dit en introduction tout à l'heure sur le compte administratif, c'est effectivement des données intéressantes et tous ces tableaux sont franchement instructifs. Mais, comme je l'ai dit, nous voyons que l'activité de ventes et d'achats est très dynamique : les prix restent élevés, tant pour les maisons que pour les appartements. Nous insistons sur les prévisions de recettes en termes de droits de mutation qui pourraient être estimées de façon plus juste ; l'écart reste très important par rapport à ce que nous constatons. Et donc, c'est à la lumière de ce tableau que cela venait renforcer en fait déjà la lecture que nous pouvions faire dans votre synthèse du compte administratif. »

M.LEBRUN : « Si vous êtes perspicace jusqu'au bout, vous aurez pu remarquer qu'il y a quelques années nos prévisions budgétaires sur les droits de mutation étaient de l'ordre de 800 000 € ; puis nous sommes montés à 1 millions d'€. Sur les deux dernières années, elles étaient à 1,1 millions d'€. Sur l'année 2018, pour le budget 2018, les prévisions budgétaires sont de 1,2 millions d'€. Vous voyez, en fait, nous nous adaptons. Il se trouve que le réel de cette année a donné 1,5 millions d'€ mais le réel de l'année précédente était de 1,3 millions d'€. Donc, vous voyez que nous essayons de nous adapter en disant « soyons prudents, et ne mettons pas tout de suite les 1,5 millions d'€ en prévision parce que nous avons eu des retournements de situations en 2008-2009 ». Donc, là-dessus, il faut être extrêmement prudent. Parce qu'inscrire des recettes, c'est aussi inscrire des dépenses.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND acte du bilan de l'action foncière menée par la Commune durant l'année 2017,
PREND acte du bilan de l'action foncière menée par l'EPFIF durant l'année 2017,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 - AMELIORATION DU CADRE URBAIN – AVENANT N°27 A LA CONVENTION DU 13 AVRIL 1992 AVEC SOLIHA YVELINES

Mme BERTHOD : « Vous vous souvenez, chers collègues, que le Pact'Yvelines est un moyen de proposer à des propriétaires ou à des locataires viroflaysiens de faire quelques travaux pour améliorer leur Habitat.

Le Pact'Yvelines propose donc des informations, des conseils, ou des assistances administratives, financières ou techniques. Vous pouvez effectivement mieux comprendre ce qui s'est passé si vous recherchez dans la délibération 11 ce document qui effectivement a été glissé avec la mauvaise délibération et qui est d'ailleurs beaucoup plus intéressant que celui qui était joint.

Vous avez donc les trois dossiers qui ont effectué des demandes de travaux pour 2017, ce qui engendre une facturation à la Ville de 441 € pour des frais de gestion et puis 1 780 € qui vont être adressés aux personnes qui ont fait des demandes de travaux, de façon à subventionner leurs travaux.

Voilà Monsieur le Maire, je propose donc au Conseil municipal de renouveler la mission qui est confiée à Soliha puisqu'il continue à y avoir des demandes de travaux. Nous allons donc le renouveler dans le cadre de l'avenant n°27 à la convention du 13 avril 1992. Merci Monsieur le Maire. »

M. LEBRUN : « Le tableau est intéressant dans le sens où nous voyons que pour les travaux totaux de 13 860 € réalisés chez deux personnes, au final ces personnes ont eu un apport personnel uniquement de 382 € dont une qui n'a eu aucun apport personnel. Donc, nous voyons qu'effectivement ce type de travaux est très bien subventionné. L'autre chose que nous voyons aussi, c'est le fait que nous nous plaignons du millefeuille administratif, mais qui voyons-nous là-dedans ? Nous voyons l'État, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, et la Ville. Tout le monde donne.

Or, je ne suis pas persuadé que si certains niveaux disparaissaient, le niveau qui prendrait la compétence abonderait à hauteur des deux, par exemple. Je ne dis pas qu'il ne faut pas retravailler sur notre structure administrative, néanmoins nous avons les cinq. C'est comme dans le logement social, il y a les cinq niveaux qui interviennent en permanence. »

Mme EGAL : « Finalement, nous arrivons avec un soutien de la commune à l'amélioration de l'habitat qui est très faible, c'est la façon dont les choses sont réparties, donc 1 780 €. Nous avons seulement eu trois dossiers, dont deux qui ont abouti sans commune mesure bien sûr avec des sujets comme la réhabilitation du Club House. Nous sommes vraiment sur des chiffres qui sont tout à fait d'une autre dimension.

Quand nous regardons la convention avec Soliha, nous pourrions regretter que cette convention soit limitée à seulement dix dossiers. Nous avons dix dossiers maximum par an. Mais, nous avons vu dans le tableau de la délibération, que finalement Soliha n'a été sollicitée que finalement pour deux dossiers. Il y en a un où Soliha visiblement n'est pas intervenue. »

Mme BERTHOD : « Si, si, elle est intervenue sur le dernier, mais la personne n'a pas désiré poursuivre les travaux. »

Mme EGAL : « Non, Soliha est intervenue sur deux dossiers. Il y en a un où nous ne sommes pas allés plus loin, un qu'elle a traité, et l'autre s'est traité visiblement sans que Soliha n'ait besoin d'intervenir.

Ma question, c'est simplement celle-là : comment Soliha et la commune portent à la connaissance des propriétaires et des locataires les possibilités d'aide à l'amélioration de l'habitat ? Comment est-ce que nous pourrions davantage la promouvoir ? Nous avons cette convention avec Soliha pour dix dossiers, elle en traite moins de trois finalement d'un certain côté. Comment pourrions-nous faire ? Parce que nous avons de réels besoins d'amélioration de l'habitat et des questions d'amélioration énergétique. C'est ma question : comment le faire savoir ? »

Mme BERTHOD : « C'est vrai que c'est une histoire de communication, et peut être de meilleure communication du dossier, en tous les cas pour ce qui est d'une communication large. De toute façon, à toute personne qui vient au service de Soins à Domicile, cette possibilité est rappelée. Le problème, c'est qu'il faut que les travaux n'aient pas eu lieu. Et donc, souvent, les personnes arrivent en disant « j'ai été obligé d'installer une nouvelle douche pour ma mère ». Et voilà, c'est trop tard. Mais, sinon, un des endroits où l'on en parle le plus, c'est au service de Soins à Domicile. »

M. LEBRUN : « Dans le magazine de la ville, nous le rappelons aussi régulièrement. Et il y a aussi la coordination gérontologique, Cogitey, dont dépend Viroflay, qui aussi est en permanence en contact avec des personnes viroflaysiennes dépendantes et qui transmet aussi ce type d'informations en disant qu'il y a le moyen de les financer. L'information est assez diffusée. Et ce sont rarement des personnes isolées ou seules qui se disent « je vais demander une subvention ou je vais faire des travaux », c'est souvent dans le cadre d'actions publiques sur un certain nombre d'acteurs : les soins à domicile, et notamment le Cogitey.

Si vous connaissez des personnes âgées autour de vous qui ont besoin d'améliorer leur habitat, n'hésitez surtout pas à leur faire remonter et leur dire d'aller voir la Mairie. Après, nous passerons par une convention avec Soliha. N'hésitez surtout pas à le faire. Vous êtes aussi des relais, les uns et les autres. »

Mme EGAL : « Peut-être que cela devra figurer dans cette belle brochure. »

Mme BERTHOD : « Pourquoi pas, puisqu'à la dernière page nous faisons effectivement des petites informations supplémentaires sur ce que nous pouvons trouver ? Oui, oui, je retiens la suggestion, effectivement, merci. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n°27 à la convention du 13 avril 1992 entre SOLIHA Yvelines et la commune de Viroflay, annexé à la présente délibération.

CONFIE à SOLIHA Yvelines en particulier la mission de répartir, sous forme de subventions, les fonds municipaux destinés au financement des travaux relatifs à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation des logements occupés par des personnes âgées et/ou handicapées.

Ces subventions seront versées dans la limite des fonds disponibles et conformément aux conditions d'octroi définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°27 à la convention du 13 avril 1992.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 – COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – ANNEE 2017

M. GEVREY : « Un petit rappel tout d'abord, à savoir que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette loi définit le handicap comme, je le cite : « toutes limitations d'activités ou restrictions de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap, ou d'un trouble de santé invalidant ». Cette commission a pour but de dresser un état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle intervient également pour organiser le recensement des logements accessibles. Sa mission principale, et c'est là que nous intervenons, consiste à établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal et à faire toutes propositions utiles d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport peut ainsi comporter des propositions de programmes d'actions, une évaluation et un suivi des réalisations, un bilan des résultats obtenus, etc.

La commission est tenue d'adresser son rapport annuel au Préfet du Département, au Président du Conseil départemental, et au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

La commission, je vous le rappelle, joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas véritablement du pouvoir décisionnel ou coercitif, toutefois le recours à ses connaissances et à son expertise peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

Ce rapport a été validé par la commission lors de sa séance plénière du 27 mars 2018 et le document vous a été adressé déjà sous forme électronique.

Dans ces conditions, je vous propose de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport annuel de la commission pour l'année 2017 aux autorités dont j'ai fait état il y a quelques instants. Je vous remercie. »

M. LEBRUN : « Sachant que le rapport fait état de visites de terrain, de tout le travail de la commission sur toute l'année. La commission est composée d'un certain nombre de personnes bénévoles pour la plupart, en plus des personnes de nos services qui les accompagnent pour essayer de cibler les priorités qui sont celles de la commission et pour engager ensuite des travaux. »

M. LEBRETON : « Tout d'abord, concernant le rapport qui vient d'être lu, c'est un peu lassant d'avoir à rappeler à chaque fois, depuis plusieurs années, depuis 2014 sauf erreur, que l'appellation de la commission communale pour l'accessibilité ne comporte plus l'expression « aux personnes handicapées » qui figure encore dans le texte.

C'est une erreur qui figure à l'avant-dernier alinéa et le texte est certainement repris par un copier-coller des années antérieures avec quelques modifications, c'est pour cette raison que l'erreur subsiste. Ce n'est pas très grave.

Par contre, la rédaction du deuxième alinéa est de ce fait inappropriée parce que c'est un alinéa des rapports antérieurs. La définition qui est donnée est la définition restrictive du temps où cette commission était effectivement limitée aux handicaps durables ; la phrase est : « handicap substantiel durable et définitif ». Depuis, cela a été élargi. Et il faut tenir compte des difficultés occasionnelles ou temporaires, que ce soit du handicap, ou simplement le fait d'avoir une poussette, des bagages, ou des enfants à la main, ou encore une jambe dans le plâtre. C'est sur le rapport.

La dernière remarque est que la présentation est un peu négative. C'est une maladresse de rédaction de dire « la mission essentielle consiste en réalité à établir un rapport annuel ». Car, la mission essentielle est bien de travailler et de faire des choses. Le rapport annuel étant là pour rendre compte de l'action. Donc, la phrase est mal tournée. Mais, je connais Monsieur Gevrey et je ne sais pas si c'est lui qui a rédigé ce rapport ou non, mais je sais que son point de vue c'est d'agir et non pas simplement de faire des rapports annuels. »

M. GEVREY : « Je vous remercie. Dont acte. »

M. LEBRETON : « Alors, si nous en venons au fond sur le rapport annuel de la commission, lors de la réunion plénière du 27 mars, nous étions plusieurs à avoir souligné que le rapport soumis au vote de la commission était incomplet, et notamment parce qu'il ne permettait pas d'évaluer le respect du programme Ad'Ap, afin d'en assurer le suivi. Donc, il avait été décidé de compléter le rapport puisque nous avions encore un petit peu de temps, ce qui a été fait partiellement. Le rapport qui est présenté aujourd'hui comporte des ajouts, dont je prends acte, mais il reste insuffisant. Le rapport liste principalement et très succinctement les travaux réalisés en 2017, mais il ne rappelle pas ce qui était censé être fait en 2017, non programmé, voire avant.

La loi prévoit de fixer la date, donc une programmation des travaux sur plusieurs années, qui a été budgétée d'ailleurs. Et le rapport devrait permettre de suivre l'état d'avancement des travaux et la validation par rapport à ce qui avait été programmé. Et donc, il manque en particulier le planning initialement prévu dans le programme Ad'Ap, l'avancement des travaux, le planning du reste à faire notamment en 2018, les écarts et modifications techniques par rapport au programme initial et aux décisions prises lors des visites de terrain des membres de la commission.

Nous faisons nos visites de terrain, qui sont un progrès considérable par rapport à ce qui se faisait avant parce qu'il ne se faisait pas grand-chose il y a quelques années. Nous prenons des décisions et nous émettons des conclusions pendant ces visites de terrain qui sont importantes mais, en fait, elles ne sont pas toutes appliquées. Il peut y avoir des justifications, mais nous n'en avons pas le retour.

Donc, il serait intéressant que ces écarts et ces modifications soient listés par rapport à ce qui a été envisagé. Formellement, il n'y a pas la liste des dérogations respectivement obtenues, demandées ou envisagées. Aucune dérogation n'est mentionnée, ni dans ce qui est prévu ni dans ce qu'il reste à faire. Le P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics), et le plan de cheminement pour P.M.R. ne sont même pas évoqués, donc cela manque également. Et lorsque j'ai voté pour le rapport, le 27 mars, c'était sous réserve de la prise en compte des remarques, dont il manque un petit bout quand même.

Alors, aujourd'hui, nous ne votons pas, nous prenons acte. Mais, il faudrait a minima que la prochaine fois nous fassions un rapport plus détaillé. Je vous remercie. »

M. GEVREY : « Des réponses sur quelques remarques qui viennent d'être faites. S'agissant des visites de terrain, et en particulier des comptes rendus, je prends acte effectivement de votre demande. En principe, et je vais m'attacher à faire en sorte que ce soit le cas systématiquement, des comptes rendus de ces visites sont effectués et rédigés. Donc, je vais faire en sorte que dorénavant ces comptes rendus, dans toute la mesure du possible, soient communiqués le plus largement possible aux membres qui participent à ces visites. Et qu'en particulier, justement comme vous le soulignez, s'il y a parfois des différentiels qui apparaissent dans la réalisation, vous en soyez informé, et en particulier s'il y a des raisons techniques qui font qu'effectivement nous sommes obligés de retenir des solutions pragmatiques par rapport aux contraintes de terrain.

Deuxièmement, concernant le P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics), je vous rappelle que lors de la commission il a été dit que, suite aux nombreux travaux d'aménagement des traversées piétonnes, un plan de cheminement cohérent sera établi au cours de cette année et présenté lors de la prochaine commission. Cela a été dit lors de la commission du 27 mars. »

M. LEBRETON : « C'est parfaitement exact, par contre ce n'est pas mentionné dans le rapport annuel. C'est pour cela que... »

M. GEVREY : « C'est mentionné par contre dans le compte-rendu de la commission. »

M. LEBRETON : « Tout à fait. »

M. LEBRUN : « Cela apparaîtra en détail dans le rapport 2018. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DIT que ce rapport sera transmis :

- au représentant de l'Etat dans le département,
- au président du Conseil départemental,
- au président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

**14 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES DE L'AVENUE DU BELVEDERE –
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE
MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE**

Mme HERMANN : « Nous avons l'habitude de passer ce genre de délibérations. Il s'agit des travaux d'enfouissement de lignes aériennes qui se situent rue de Belvédère, rue limitrophe de Chaville. Comme d'habitude, nous travaillons ici en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Gaz d'Électricité d'Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.). Ces travaux regroupent, à la fois l'enfouissement des lignes du réseau électrique, des lignes d'éclairage public, ainsi que des lignes du réseau de communication. Il y a donc deux maîtres d'ouvrage, la commune pour ce qui relève des réseaux d'éclairage public et des réseaux de communication, et le S.I.G.E.I.F. pour la partie des travaux de réseaux de distribution électriques. Sachant qu'il est plus confortable d'avoir un seul maître d'ouvrage, la commune va donc confier la maîtrise d'ouvrage temporaire en ce qui concerne le réseau d'éclairage public et le réseau de communication au S.I.G.E.I.F.

Nous vous proposons donc un projet de convention confiant la maîtrise d'ouvrage au S.I.G.E.I.F. pour ces travaux. Le montant global des travaux s'élève à 216 587 € TTC.

La part de la commune qui est inscrite au budget s'élève à 158 026 €. Ces travaux devront démarrer au second semestre 2018 et se feront en étroite liaison avec Chaville, avec qui nous avons des réunions de coordination, puisque cette rue est limitrophe de Chaville. »

Mme BESNARD : « Donc, j'ai bien compris, l'éclairage va être également changé à Chaville. Ils font cela conjointement ?... »

Mme HERMANN : « Oui, conjointement, et donc nous refacturerons ce qui aura été fait à Chaville. Nous avons des réunions de concertation avec eux effectivement, nous l'allons pas faire d'un côté et pas de l'autre. »

M. LEBRUN : « En fait, l'initiative est venue de la ville de Chaville. Et donc, évidemment, c'est une rue coupée en deux, donc nous avons suivi.

De la même façon que lorsque nous avons refait la rue de Jouy, l'initiative était venue de nous, et nous avons demandé à Chaville s'ils voulaient participer, mais par contre c'était beaucoup plus large parce que nous avons refait complètement la rue. Là, c'est uniquement la question de l'enfouissement des réseaux aériens. »

M. RAINGEARD : « Je ne sais pas si c'est l'objet parce qu'il y a une problématique d'intercommunalité, mais j'imagine qu'il y a un impact sur la voirie et que nécessairement, il faut intervenir sur la voirie. Je trouve que ces travaux devraient être faits à la faveur d'une « réfection de voirie » globale, mais je crois qu'il y a quand même des rues de Viroflay qui ont vraiment besoin de réfection de voiries plus urgentes que la rue du Belvédère. Mais, je suis favorable à l'enfouissement de toute façon, à terme, de toutes les lignes. C'était juste une observation parce qu'il y a quelques rues qui sont en état d'effondrement avancé. »

M. LEBRUN : « Qui vont être traitées... Une, je ne sais pas quand, mais les autres sont prévues. Simplement, là, c'est une question d'opportunité. Et elle est largement moins endommagée, cette rue, qu'un certain nombre d'autres. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes de l'avenue du Belvédère.

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle de ce programme.

PREND ACTE des dépenses globales concernant l'avenue du Belvédère sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

PREND ACTE de l'enveloppe prévisionnelle des travaux concernant l'enfouissement des réseaux de communications et d'éclairage public l'avenue du Belvédère.

APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE le SIGEIF à demander sur le fondement de cette convention une subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines pour l'insertion des réseaux France Telecom dans l'environnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et la convention administrative, technique et financière avec le SIGEIF afin de permettre les travaux d'enfouissement des lignes aériennes de l'avenue du Belvédère.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

15 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER DES DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A LA TRANSFORMATION DE TROIS BATIMENTS COMMUNAUX : STADE DES BERTISETTES, MULTI-ACCUEIL VILLE AUX BOIS ET ECOLE DES ARCADES

M. LE PIVAIN : « Dans le cadre des travaux d'amélioration des bâtiments communaux, il y a lieu de déposer une demande de déclaration préalable de travaux sur les trois bâtiments publics qui sont : le stade des Bertisettes, le multi-accueil la Ville au Bois et l'école des Arcades.

Pour le stade des Bertisettes, cela concerne les vestiaires dans lesquels nous allons remplacer des portes extérieures. Nous allons par ailleurs faire un ravalement des façades de l'ensemble du bâtiment.

Ensuite, il y a le multi accueil de la Ville aux Bois, et pour lequel il y a une création d'une rampe extérieure pour personnes à mobilité réduite, dont vous voyez le plan sur la droite de la présentation.

Et enfin, il y a l'école des Arcades dans lequel il y aura un changement des fenêtres du rez-de-chaussée côté cour (cour sans « s » puisque c'est à l'intérieur de la cour et non pas le long du cours).

Donc, il vous est demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer trois dossiers de déclaration préalable pour chacun de ces établissements. Je vous remercie. »

M. LEBRUN : « Cela concerne à la fois l'accessibilité, l'entretien de nos bâtiments, et l'économie d'énergie. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour chaque bâtiment précité soit :

- le Stade des Bertisettes (ravalement des façades),
- le Multi-Accueil de la Ville au bois (création d'une rampe extérieure),
- l'Ecole des Arcades (changement des fenêtres du Rez-de-chaussée côté cour).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

16 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX A L'ECU DE FRANCE

M. LE PIVAIN : « Il est donc nécessaire, au vu des évolutions réglementaires, que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux différentes salles du bâtiment de l'Ecu de France. Et de plus, au vu de la qualité des manifestations organisées au sein de l'établissement, l'espace dédié à l'accueil du public mérite d'être réaménagé. Dans ce contexte, nous envisageons de déplacer l'actuelle cloison amovible vitrée de la galerie et d'installer une borne « accueil » tant pour l'établissement que pour la galerie, et enfin de créer une rampe pour accéder à l'ascenseur lors de la fermeture de la galerie.

Donc, il vous est demandé, mes chers collègues, à nouveau, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux.

Néanmoins, je rajouterai aussi sur ce point-là que je ne résiste pas au plaisir de vous rappeler que vendredi soir, demain soir, à 19 heures, il y a un vernissage à l'Ecu de France. Et donc vous pourrez vérifier par vous-même de l'intérêt de faire ces modifications de travaux. Je vous remercie. »

M. LEBRUN : « Il est vrai que nous ne voyons pas beaucoup d'élus lors des vernissages. C'est demain soir, juste avant les vacances. »

M. LEBRETON : « Une question puisque, là, nous parlons pour l'Ecu de France de l'aménagement pour l'accessibilité, qui fait suite aux visites de terrain que nous avons faites. Mais, lors des visites de terrain, nous avons également fait des remarques à l'extérieur de l'Ecu de France pour l'accès, notamment pour changer les grilles et modifier le muret, ou mettre une barricade pour que les personnes mal voyantes ne buttent pas dedans. Donc, le type de grille n'est pas aux normes et les roues des fauteuils ou les cannes risquent de se coincer dedans. Le muret est dangereux pour les personnes qui voient mal. Là, nous ne parlons que des modifications intérieures, mais les autres modifications extérieures sont-elles prévues et quand ? »

M. LE PIVAIN : « Vous parlez des grilles d'évacuation situées sur le sol ? Cela, nous l'avons effectivement noté. »

M. LEBRUN : « Je pense qu'il faut l'intégrer en même temps. Si nous faisons l'accessibilité intérieure, il faut le faire. Ce sont des ajustements de base. J'espère que ce n'est qu'un aménagement de base pour la grille et que nous n'allons pas devoir tout casser pour remettre autre chose. Et puis effectivement, le petit muret que nous ne voyons pas ici, nous pouvons très bien le basculer peut-être. »

M. LEBRETON : « Lors de la visite de terrain, des discussions avaient eu lieu, et il y avait consensus sur les solutions proposées. Donc, il serait dommage de ne pas faire les travaux. »

M. LEBRUN : « Philippe Gevrey fera remonter cette information pour que nous puissions traiter l'ensemble au même moment. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire, au vu des évolutions réglementaires, que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux différentes salles du bâtiment susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux de transformation de l'accueil et de mise en conformité de l'Ecu de France.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

17 – AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME AD'AP

M. LE PIVAIN : « Dans le cadre du budget 2018, des crédits ont été votés afin de réaliser des travaux de mise en accessibilité dans certains bâtiments communaux.

Il y a la « Crèche Durenne » dans laquelle vous avez une mise aux normes des escaliers jusqu'au niveau 1, une adaptation des mains courantes, une mise en place de la signalétique, une sonnette pour l'élévateur, une mise en conformité des sanitaires P.M.R. avec une barre d'appui, de la signalétique, et des détecteurs de lumière.

Pour cette crèche Durenne, je signale qu'il y a des demandes de dérogations qui ont été déposées pour le R+1 et le R+2 qui resteront inaccessibles au P.M.R., ayant analysé au niveau de la commission communale pour l'accessibilité qu'il y avait une disproportion entre les travaux et l'amélioration consécutive. Et deuxièmement, une impossibilité technique en ce qui concerne la largeur de passage inférieure à 77 cm de la porte d'accès du bureau de la directrice au rez-de-chaussée. Tout cela a été validé effectivement par la commission communale pour l'accessibilité.

En ce qui concerne un deuxième lieu « le Cocon des Familles », il y a une mise aux normes des escaliers et des rampes, une modification de la porte d'entrée, une amélioration d'un sanitaire pour P.M.R., et enfin la mise en place d'une signalétique.

Et enfin, le troisième lieu « le Stade des Bertisettes », dont nous parlions tout à l'heure pour d'autres travaux. Là, vous avez une mise aux normes de l'escalier, ainsi que le changement de portes extérieures. Cela rejoint ce que nous évoquions tout à l'heure dans le changement des portes qui, là, seront mises aux normes pour l'accessibilité.

Donc, je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisations de travaux pour les trois bâtiments susvisés. »

M. LEBRETON : « Lorsque nous avons fait la visite de terrain de la Crèche Durenne, j'avais indiqué qu'il y avait une solution, disons un plan B pour rendre davantage accessible le niveau R+1 de la crèche. Cela consistait à prolonger vers le haut l'ascenseur existant qui sert à monter le perron pour accéder au rez-de-chaussée. Et donc, il y a déjà la motorisation, une cage, qu'il suffit de remonter et créer un accès au-dessus. Cela coûte un peu d'argent, mais justement j'avais demandé que pour argumenter la dérogation qui est proposée dans la présente délibération, la comparaison soit faite et que l'argumentation soit davantage étayée pour justifier le fait de passer tout de suite à la dérogation sans envisager d'autres solutions. Pour le Stade des Bertisettes, la question est que nous n'avons pas fait la visite, donc je ne sais pas si les vestiaires sont rendus accessibles au P.M.R., ou pas. »

M. LE PIVAIN : « Alors, je peux effectivement répondre. Concernant le Stade des Bertisettes, les vestiaires sont accessibles. Il y a en particulier un vestiaire dans lequel il y a une douche qui est spécialement adaptée pour des personnes handicapées. »

M. LEBRUN : « Les portes pourront être changées pour être à la largeur nécessaire. »

M. LEBRETON : « Et pour Durenne ? ».

M. LEBRUN : « Pour Durenne. Sur la question de l'accessibilité, nous pouvons toujours trouver plein de solutions techniques. C'est toujours la question de savoir si ce que nous allons engager comme moyens financiers est proportionnel aux besoins. La crèche, par définition, accueille des enfants, surtout au R+1, ce sont les moyens donc ils ont 2 ans. Et les parents qui viennent chercher les enfants arrivent dans le hall, nous leur amenons les enfants dans le hall, les échanges se font là.

En fait, si jamais un enfant est handicapé, là il n'y a pas de problème pour sa prise en charge, localement. Et donc, il n'y aura pas de personnel en plus, handicapé, en fauteuil, qui pourrait être susceptible de venir travailler dans cet établissement. Nous avons plein d'autres solutions en fait pour intégrer la question du handicap d'enfants ou de personnel dans les autres crèches, ou en rez-de-chaussée. En plus, nous avons la mise en place de l'ascenseur qui monte au 1^{er} étage. Je vous rappelle quand même que Durenne est une maison qui a été rachetée par la ville de Viroflay pour essayer de préserver cette maison-là d'une opération immobilière future.

Là aussi, c'est pour essayer de conserver ce patrimoine existant. Si nous commençons à faire des excroissances de type « ascenseur » qui ne sont jamais très jolies sur des maisons comme celles-là, je pense que j'en entendrais parler. C'est toujours le rapport entre les coûts, les conséquences, et puis le besoin réel en fait d'accessibilité. »

Mme EGAL : « J'ai bien compris ce que vous expliquez. Je comprends que nous avons des bâtiments qui sont vieux, enfin anciens, je ne sais pas s'ils sont vieux, mais ils sont anciens, donc il y a des choses qui sont difficilement adaptables.

Donc, je vais reformuler la question autrement. Au niveau de Viroflay, quelles sont les crèches et les sites multi-accueil qui vont permettre d'accueillir des enfants qui seraient à mobilité réduite, ou à un parent à mobilité réduite qui aurait un enfant à conduire en multi-accueil ou dans une crèche, ou encore un personnel ? Nous parlions de la directrice, tout à l'heure, pourquoi la directrice de cet établissement ne serait pas quelqu'un en fauteuil roulant ? Donc, est-ce que nous avons la capacité sur ces trois axes, à Viroflay, de pouvoir offrir une solution dans nos établissements publics ? »

M. LEBRUN : « Bien sûr. La crèche Durenne n'est pas la seule de Viroflay. Il y a la crèche Verdun et la crèche du Plateau qui sont de plain-pied. Donc, rien que sur ces deux équipements là, nous pouvons accueillir les PMR sans aucun problème. De plus, ce sont des sites multi-accueil comme les autres. De ce côté-là, cela ne pose strictement aucun problème. Et si jamais, à un moment donné, si un directeur se trouve à être en fauteuil roulant de façon provisoire ou définitive, nous pourrons aussi les « switcher » sur une crèche qui soit de plain-pied. De la même façon, nous pouvons basculer le personnel d'une crèche à l'autre, donc cela ne poserait pas de problème du tout pour accueillir du personnel à mobilité réduite, ou des enfants à mobilité réduite dans d'autres crèches.

Je vous rappelle aussi que nous avons un projet. La crèche du Plateau a vocation à être délocalisée dans une future construction sur le terrain des réservoirs. Ce sera donc une crèche toute neuve, qui elle-même sera de plain-pied avec évidemment l'ensemble des éléments d'accessibilité pour le personnel et pour tous ceux qui la fréquenteront.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux, dans le cadre du programme Ad'ap, pour les bâtiments suivants :

- Crèche Durenne,
- Cocon des Familles,
- Stade des Bertisettes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

18 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX CONCERNANT L'INSTALLATION DE CLASSES PROVISOIRES DANS LA COUR DE L'ECOLE CAMILLE COROT

M. LE PIVAIN : « Effectivement, dans le courant de l'année 2018-2019 des travaux vont être effectués dans l'école Corot, pour remplacer des logements qui étaient au deuxième étage par des classes.

Afin que ces travaux soient réalisés dans des conditions satisfaisantes, en particulier vis-à-vis des élèves et des enseignants, il a été décidé de délocaliser les classes du 1^{er} étage de l'école Corot dans des classes provisoires qui seront installées dans la cour de l'école.

Et donc, pour que ces classes puissent être installées, il vous est demandé mes chers collègues d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux. Je vous remercie. »

Mme BESNARD : « Dans le cadre du projet de déplacement de ce centre périscolaire Philippe de Dieuleveult à l'école Corot, nous sommes tout à fait favorables parce que l'agencement intérieur sera plus adapté et accessible.

Mais actuellement, à Dieuleveult, les enfants ont un espace de jeu extérieur avec un toboggan, un mur d'escalade. Envisagez-vous de construire des équipements équivalents à l'école Corot ?

Je propose, par exemple, peut-être de pouvoir utiliser le terrain de l'ancien restaurant scolaire du collège pour avoir une aire de jeu et un jardin. »

M. LEBRUN : « Alors, clairement, l'utilisation de ce terrain-là, c'est non. C'est un terrain qui a été transféré au Conseil départemental, donc c'est la propriété du Conseil départemental. »

Mme BESNARD : « Oui, mais il ne sert pas beaucoup. Il n'est pas vraiment utilisé. »

M. LEBRUN : « D'accord, mais ce n'est pas envisageable pour l'instant, ou de toute façon d'une manière relativement durable dirais-je.

Sur le reste, Pauline Billaudel va vous répondre. »

Mme BILLAUDEL : « Pour l'instant, nous nous concentrons sur les travaux, les aménagements, ensuite l'accueil de loisirs. Je veux dire que cela se fera sur la base aussi du projet des référents. Mais, au jour d'aujourd'hui, la priorité c'est déjà l'organisation de l'école, et l'aménagement se fera dans un deuxième temps. »

M. LEBRUN : « J'ajouterai que, si nous le faisons sur le Corot, il faudrait le faire sur les autres écoles qui n'en ont pas non plus. Les écoles maternelles ont des équipements de jeux, les écoles élémentaires n'en ont pas. »

Mme BILLAUDEL : « Sauf à Corot. »

M. LEBRUN : « Oui, et ce sont les seuls qui en ont effectivement, ils ont les paniers de basket. Il y a des dessins au sol, il y a des choses comme cela. Mais attention à une chose, cela nécessiterait d'en faire dans les autres. »

Mme BESNARD : « Oui mais nous pouvons commencer par une école. »

M. LEBRUN : « Si nous en construisons dans une école, il faudrait le faire pour les autres... Nous pouvons le faire. Mais après, c'est une question aussi de responsabilité parce que les équipements de jeux dans les cours d'école sont là pour le périscolaire, mais ils sont là aussi en temps scolaire. Et en temps scolaire, ce n'est pas la ville qui contrôle l'utilisation des jeux. Par contre, c'est la ville qui est responsable de ces jeux-là et de leur entretien. »

Mme BILLAUDEL : « Il y a des choses qui peuvent être faites... »

M. LEBRUN : « Cela peut se regarder, mais avec quelques bémols néanmoins. »

Mme WAECHTER : « Vous indiquez Monsieur Le Pivain que ces installations seront installées pour l'année scolaire 2018-2019. Est-ce que ce sera pendant toute l'année ? Combien de temps vont durer les travaux ? »

M. LE PIVAIN : « Alors, la mise en place des classes provisoires sera faite à l'été 2018 pour qu'elles puissent accueillir les enfants dès la rentrée 2018-2019. La durée des travaux s'étalera sur l'ensemble de l'année scolaire. Nous pouvons espérer qu'ils se termineront un peu avant, mais pour le moment nous ne pouvons pas nous engager sur cela. »

M. LEBRUN : « Le maître d'œuvre est déjà nommé, il est en train de travailler dessus. Donc, les travaux commenceront de toute façon en 2018, c'est une certitude. Et Pauline Billaudel y contribue. »

Mme BILLAUDEL : « Nous sommes en train de voir avec Mme Pers de quelle façon nous allons organiser les choses puisque les travaux normalement ne devraient démarrer qu'à la Toussaint. Nous allons voir mais j'ai proposé qu'ils s'installent progressivement entre la rentrée et la Toussaint. Les enseignants ont l'air de préférer d'emménager dès la rentrée. Mais nous sommes en lien pour organiser tout cela au mieux. »

M. LEBRUN : « Nous pensons qu'il est plus confortable de les mettre dans des classes provisoires plutôt qu'ils restent dans le bâtiment avec les marteaux piqueurs au-dessus. »

Mme BILLAUDEL : « Oui, mais j'ai une demande qui vient d'arriver : ceux qui sont sur façade voudraient rester dans leurs classes. »

M. LEBRUN : « Ah ! Certains veulent rester dans leurs classes. »

Mme BILLAUDEL : « Ce n'est pas une bonne idée. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

CONSIDERANT que l'extension de l'école primaire Corot, par la transformation de logements de fonction en salles de classe, nécessite l'implantation de classes provisoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'implantation de classes provisoires sans la cour de l'école Camille Corot.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

19 - TARIFICATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE AVEC ABONNEMENT APPLICABLE AU PERSONNEL EXERÇANT LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE IMPLANTEE A VIROFLAY

M. LE PIVAIN : « La Ville de Viroflay a confié, par contrat de délégation de service public la gestion du stationnement payant sur et hors voirie à la Société Q-Park par délibération du Conseil municipal du 24 juin 2011. L'annexe 6 dudit contrat précise qu'il y a un tarif abonnement spécifique pour les résidents, ainsi que pour les employés des entreprises implantées sur la Commune. Il se trouve que la Direction Départementale de la Sécurité Publique est implantée sur la commune de Viroflay et qu'elle emploie du personnel. Ce n'est pas une entreprise.

Et donc, dans ce contexte-là, il vous est demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à permettre au personnel de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de bénéficier du tarif abonnement « professionnel entreprise » sur voirie pour le stationnement payant à Viroflay. Je vous remercie. »

M. LEBRUN : « Et si vous lisez la presse locale, il ne vous aura pas échappé qu'au niveau de la Ville de Versailles il y a un problème entre la Police nationale et la mairie puisque la mairie est en train d'instaurer le stationnement payant sur tout le linéaire, notamment à côté de l'Hôtel de Police qui se trouve avenue de Paris et qui bénéficiait avant, semble-t-il, de dérogations. Or, là le tarif n'est pas un tarif « résident » ou « professionnel », c'est le tarif normal, aux alentours de 500 € ou de 600 € par an, je ne sais plus exactement le chiffre.

À Viroflay, comme nous avons instauré cette question pour les professionnels, nous proposons d'intégrer nos policiers de la D.D.S.P. dans ce tarif professionnel d'un montant annuel de 213 € ou quelque chose comme cela. Ce n'est pas pour autant que nous allons dire aux Versaillais de venir se stationner ici. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à permettre au personnel de la Direction Départementale de la Sécurité publique de bénéficier du tarif abonnement professionnel sur voirie pour le stationnement payant.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

20 – CONVENTION TRIPARTITE D’HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT C.E.E. (CERTIFICATS D’ÉCONOMIES D’ÉNERGIE) SIGEIF – SIPPEREC – VILLE DE VIROFLAY POUR LA QUATRIEME PERIODE 2018-2020

M. ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire, et vous tous mes chers collègues, ces Certificats d’Économies d’Énergie consistent en fait, à chaque fois que nous faisons des dépenses d’investissements auxquelles sont attachées des économies d’énergie. Cela a longtemps été le cas pour les doubles vitrages, les équipements de cette nature, mais cela est changeant en fait en fonction des listes qui sont actualisées. Nous émettons donc des Certificats d’Économies d’Énergie qui sont gérés de façon consolidée, administrativement, par le S.I.G.E.I.F. et le S.I.P.P.E.R.E.C. qui sont deux Syndicats Intercommunaux sur la région parisienne auxquels la Ville de Viroflay est adhérente. Ils sont « renégociés et revendus » à ce qui s’appelle des obligés, c’est-à-dire des pollueurs.

Sur la précédente convention qui expire et qui va donc être renouvelée par celle-ci, c’est dans le chiffre que vous retrouvez dans votre document en appui de cette délibération, eh bien ces Certificats d’Économies d’Énergie ont rapporté à la Ville de Viroflay 3 761 € pour une quantité totale d’énergie économisée, ou à économiser, de 1 350 399 € kW Cumac. Le mot Cumac est très important, il ne s’agit pas d’un fruit exotique, mais d’un calcul spécifique à la mise en œuvre de ces dispositions. Le Cumac est une contraction de cumulé/actualisé en fonction des kW cumulés actualisés. En gros, pour faire court, un Cumac, c’est huit fois le nombre de kW économisés sur une année, sur une période de dix ans. Puisqu’en fait ce paramètre prend en compte la durée de vie de l’équipement qui génère une économie d’énergie. Je le précise, car nous pourrions croire, à la lecture du document, que pour 3 761 € nous pourrions acheter 1 350 399 € kW, ce qui n’est pas le cas.

Donc, il nous est simplement demandé de renouveler cette convention pour la période 2018-2020 et d’autoriser Monsieur le Maire à l’accepter. »

Mme EGAL : « Oui, nous ne pouvons qu’être favorables à cette convention, même si le gain au bénéfice de la Ville est plus que modeste puisqu’effectivement, vous venez de le rappeler c’est 3 761 € sur 3 ans si je comprends bien, donc cela fait + 1 000 €/an.

Dans cette convention, par contre, le paragraphe 6 concerne la communication. Et donc, j’ai une question à vous poser à ce sujet-là : « les parties pourront organiser des actions conjointes de communication à destination des tiers afin de faire la promotion des opérations de maîtrise de la demande d’énergie, visées à l’article 2 de la présente convention ». Question : la Ville peut-elle faire bénéficier les habitants de ces C.E.E., par exemple les copropriétés qui mèneraient des actions significatives en la matière ? »

M. ISSAKIDIS : « En fait, la réponse tient au fait qu’il existe pour les particuliers d’autres dispositifs qui viennent abonder dans le même sens que ces conventions, et par d’autres mécanismes. Les Syndicats Intercommunaux S.I.G.E.I.F. et S.I.P.P.E.R.E.C. en particulier n’ont pas vocation à contracter avec des particuliers, mais uniquement avec des collectivités, puisqu’ils représentent des collectivités. Le S.I.G.E.I.F., par exemple, c’est le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l’Électricité de l’Île-de-France dont les adhérents sont les communes, mais pas que. Je crois que, de mémoire, 180 Villes sont adhérentes au S.I.G.E.I.F. ; c’est le plus vieux service public local français qui existe depuis 1903 ou 1904, qui a été créé avec le statut d’association de loi de 1901. Donc, les particuliers n’ont pas vocation à y adhérer, il y a d’autres dispositifs spécifiques pour eux notamment des subventions diverses et variées qui existent. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter la Convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la Ville de Viroflay au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

21 – AVENANT N 2 AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL : RECONDUCTION DU PROJET DE 2018 A 2021

Mme BILLAUDEL : « Je vous rappelle, qu'en 2015, la Ville a adressé à la Direction Académique son P.E.D.T. (Projet Éducatif Territorial), signé par vous, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Académique, la C.A.F., et le Préfet. Ce PEDT était valable pour une durée de 3 ans et a fait l'objet d'un premier avenant en 2016 qui touchait sur les horaires de la pause méridienne. Et donc, aujourd'hui, en 2018, il y a lieu de le renouveler.

Nous vous proposons de le renouveler pour 3 ans en y intégrant certaines modifications.

Bien entendu, il n'y a pas de modification sur les rythmes scolaires puisque la ville a pris la décision de rester à 4,5 jours. Nous avons listé un certain nombre de points, tels que des choses qui auraient temporairement disparu : je pense à la piscine, je dis bien temporairement, mais elle fait partie de l'avenant n 2. Vous avez pu en prendre connaissance. Je vous propose de le transmettre à Monsieur le Directeur Académique, puis à la C.A.F., puis au Préfet pour signature pour que nous repartions pour 3 ans. Je vous remercie. »

Mme BESNARD : « Nous soutenons votre décision de conserver le rythme de 4,5 jours que nous avons toujours considéré plus adapté pour les apprentissages des enfants en élémentaire. La mise en place de l'organisation des temps périscolaires a demandé un important travail, beaucoup apprécient les activités proposées. Cependant, la situation des familles évolue. Et le temps passé en collectivité pour les enfants augmente. C'est donc à notre collectivité locale de rendre ces temps plus confortables, ludiques, et de proposer des activités aux enfants. Beaucoup de familles se sont adaptées à ce nouveau rythme, mais à Viroflay il y a encore un travail de conviction à faire pour arriver à faire adhérer une majorité de parents. Il est pour cela utile de conserver les réunions de travail du Comité de suivi pour améliorer ces temps périscolaires. Ces activités sont payantes, certes selon le revenu mensuel des familles, mais nous souhaitons qu'aucun enfant n'en soit exclu pour une question financière. Que pouvez-vous mettre en place pour nous en assurer ?

Nous n'avons donc plus à financer l'activité piscine pendant 3 ans. Nous allons faire de substantielles économies. Nous souhaiterions qu'une partie de ces économies soient attribuées aux enfants. Nous allons donc économiser 650 000 € par an en fonctionnement, et là c'est vraiment du fonctionnement, nous pourrions proposer en en prenant seulement 10 % c'est-à-dire 65 000 € pour augmenter le nombre de sorties pendant les vacances par exemple, ou rétablir des séjours d'été, ou alors sur la base de projets concrets de participer au financement de classes de découverte.

Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

M. LEBRUN : « Sur la question de poursuivre le travail du comité qui a été constitué afin de travailler avec les parents d'élèves : bien évidemment, et j'allais dire qu'il ne fait presque que commencer dans le sens où, et c'est ce que nous avons écrit à un certain nombre de personnes, y compris dans le magazine, il est fondamental maintenant de travailler à l'amélioration de ce temps de l'enfant qui est un temps de l'enfant qui souvent commence à 7 h 45 et qui finit souvent à 18 h 45 : rythme de vie des parents oblige. En fait, il est encore plus fondamental d'intégrer les parents, mais aussi d'intégrer les enseignants parce que le rythme de la journée doit être aussi adapté à la question des enfants. Et donc, il est fondamental que nous puissions travailler de façon étroite avec les enseignants sur : qu'est-ce que nous faisons dans la matinée qui est le moment d'apprentissage le plus important pour les enfants. Et puis, qu'est-ce que nous essayons de faire dans le périscolaire du temps méridien ? Et après, qu'est-ce que nous faisons dans l'après-midi pour essayer de le rythmer, et non pas de proposer des actions en permanence ? Cette commission-là est fondamentale et elle devra travailler encore dans les semaines et mois à venir, voire les années à venir parce que les améliorations ne se font pas de façon aussi simple. Et je compte sur la collaboration de tout le monde parce qu'il en ressort de l'intérêt de l'enfant, c'est une évidence.

Après, quant à votre proposition de prendre une partie des économies que nous faisons sur la piscine pour les remettre sur d'autres, je n'ai pas l'intention de relancer le débat sur la question des classes d'environnement, clairement. Et il se trouve que depuis que nous ne les finançons plus, il y a quand même des écoles qui partent et qui arrivent à trouver des tarifs plus avantageux que ceux qui étaient définis et que nous trouvions par la collectivité, ce qui est étonnant. »

Mme HARAN : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout ce que vient de dire Mme Besnard, je l'approuve complètement, c'est très bien ce que vous venez de dire aussi.

Dans le dernier article du magazine concernant les rythmes scolaires, vous citez une phrase de Mme Claire Leconte, Professeur de Psychologie de l'Éducation et Chercheur en Chronobiologie « la semaine de quatre jours ne respecte pas les rythmes biologiques des enfants et ne répond pas à leurs besoins de régularité », je cite. Cette phrase est parfaite pour vous, car elle vous permet d'annoncer que vous gardez la semaine de 4,5 jours. Mais, il ne faudrait pas oublier que cette spécialiste a dit aussi « la réforme Peillon qui a imposé l'école le mercredi a été une source de fatigue pour de nombreux écoliers ». C'est d'ailleurs l'observation principale faite par de nombreux parents et une majorité d'enseignants qui s'occupent des enfants tous les jours, les connaissent bien, et peuvent comparer avec l'ancienne formule. Cette spécialiste a précisé encore « entre le mercredi matin et le samedi matin, je privilégie le samedi matin qui laisse à l'enseignant une marge pour boucler son programme en fin de semaine et permet plus de rencontres entre parents et enseignants. D'autre part, les longs week-ends entraînent une désynchronisation des horloges biologiques, ce qui a un impact sur le lundi, voire le mardi ».

Dès la première réunion, nous étions plusieurs à évoquer la reprise du samedi matin à la place du mercredi matin. J'avais même noté que Madame l'Inspectrice avait dit alors « on peut tout faire », mais c'est un NON catégorique qui nous a été signifié. Plusieurs réunions ont eu lieu. Et comme il vous était difficile de trancher, vous avez fait voter, pour vous donner une petite idée, les délégués élus des associations de parents d'élèves. Ils représentent les parents, mais n'ont pas le pouvoir de voter à leur place. Cette façon de procéder ne respecte pas les règles parce que toutes les associations ne sont pas représentées dans toutes les écoles et que tous les parents ne sont pas adhérents puisque l'adhésion n'est pas obligatoire. Donc, tous les parents n'étaient pas représentés. Vous auriez dû envoyer aux parents des explications sur les deux formules, en principe courant janvier, pour qu'ils puissent se prononcer en toute connaissance, mais ils n'ont rien reçu. Vous auriez dû faire voter tous les parents, sans exception, comme dans beaucoup d'écoles, nous aurions eu ainsi une juste vision de la situation.

Mon ressenti, lors de ces réunions, c'est que l'organisation logistique des parents a primé sur le bien-être des enfants qui ont des journées chargées. Pour certains, elle commence avec la garderie du matin, vous en avez parlé tout à l'heure, et se termine avec celle du soir. En plus, nous pouvons remarquer aussi, les enseignants pourraient vous le dire, que les enfants ont sommeil parce que les parents non plus ne surveillent pas très bien les horaires de sommeil. Donc, il faudrait peut-être aussi insister justement avec des... Non, ce n'est pas en allant chez les gens, mais en leur signalant dans un article, par exemple dans votre magazine, les choses qui seraient indispensables afin de leur remettre un petit peu l'esprit en place. Parce que là, les enfants vont être encore plus fatigués. Cela ne marche pas, mais si nous ne leur disons pas, peut-être qu'ils n'en prennent pas conscience. En tout cas, sur le fait de continuer les discussions, certainement que cela apportera beaucoup de satisfactions. »

M. LEBRUN : « De toute façon, nous continuerons à discuter. Simplement, comme vous le savez, je l'ai écrit dans l'Édito, j'étais assez défavorable au passage de la semaine de 4,5 jours pour des raisons financières.

Nous savions que c'était un truc qui allait nous coûter plus d'argent que les 4 jours. Et ce n'était pas le moment, c'était ce que je disais à l'époque, ce n'était pas le moment compte tenu de la baisse des dotations de l'État.

Néanmoins, contrairement à d'autres communes, nous avons fait l'effort, et Pauline Billaudel en premier avec les parents d'élèves, d'essayer de trouver la meilleure organisation possible pour accompagner ces 4,5 jours qui devaient être le nouveau rythme scolaire de tout le monde sur des années. À partir du moment où nous l'avons mis comme étant la règle, la norme, évidemment nous nous y sommes investis parce que c'est dans l'intérêt de l'enfant. Et puis, nous avons consulté un certain nombre de documents de la part de chronobiologistes et d'un certain nombre de scientifiques, qui en fait s'étaient exprimés à l'époque et qui avaient trouvé cela très bien de mettre 4,5 jours. Effectivement certains disant que ce serait mieux de faire le samedi matin plutôt que le mercredi... »

Mme BILLAUDEL : « À l'époque, je ne crois pas que vous étiez élue, c'était juste avant les élections, il y avait eu justement un sondage sur tous les parents et les enseignants de Viroflay avec la question du samedi matin. Je ne peux pas vous garantir le chiffre, mais de mémoire je crois qu'il y avait à peu près 4 % qui étaient favorables à ce que la journée soit le samedi matin. »

Mme HARAN : « 15 %, vous nous aviez dit en réunion. »

Mme BILLAUDEL : « Par rapport à tous ceux qui étaient interrogés : enseignants et parents. Donc, le samedi, nous savions que malheureusement... ».

M. LEBRUN : « Je vais finir. Vous savez très bien que le retour au samedi matin, c'est fini, plus personne ne reviendra à l'école le samedi matin puisque, vous l'avez dit, le rythme des familles a changé. Il y a les familles décomposées et recomposées qui ont besoin de leur week-end complet pour récupérer l'enfant. Donc, cela ne reviendra plus.

Il reste quoi : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ? Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le matin que les enseignements sont les plus profitables pour les enfants. Clairement, entendons cela de la part d'un certain nombre de spécialistes. J'ai essayé, j'ai poussé..., je ne suis pas le seul, nous avons poussé la recherche en disant : est-ce qu'il y a des chronobiologistes ou des scientifiques qui ne sont pas pour les 4,5 jours ? Je n'en ai pas trouvé. L'autre chose aussi, nous l'avons dit aussi dans le magazine, c'est le fait qu'étonnamment, si nous revenions à 4 jours, enfin si la France revenait à 4 jours, c'est le seul pays de l'O.C.D.E. qui serait à 4 jours. Déjà, il y a des pays de l'O.C.D.E. qui sont à 5 jours de travail avec des organisations différentes certainement, mais en fait nous sommes le pays qui est le plus à la traîne sur la question du nombre de journées et du nombre d'heures que les enfants passent à l'école.

Nous le voyons, dans le classement PISA ou ce genre de choses, nous voyons bien que nous dégringolons. Je ne dis pas que c'est à cause de cela uniquement, mais en fait ce sont quand même des éléments. Et donc, nous nous sommes posé la question : Quel est l'intérêt des familles ? Quel est l'intérêt des enfants ? Quel est l'intérêt des enseignants ? Quel est l'intérêt de la Ville, et notamment sur le plan financier ? Beaucoup de communes sont repassées à 4 jours, en disant « nous allons faire des économies par rapport à ce que nous dépensons actuellement. Nous n'avons pas mis cela dans la balance. Nous nous sommes dit, ce n'est pas le sujet principal, le sujet principal c'est la question des enfants. Et je peux vous dire qu'il y a un certain nombre de communes qui n'ont pas hésité à passer à la hussarde, en septembre dernier, à 4 jours sans aucune concertation. Je peux vous le dire aussi. Beaucoup en fait ont décidé, dès que la possibilité était faite, de passer à 4 jours. D'autres ont pris le temps. Et dans ceux qui ont pris le temps, je peux vous dire qu'un certain nombre réfléchissent à cette question et se disent que 4,5 jours ce n'est pas si mal que cela. Des villes proches d'ici veulent rester à 4,5 jours : Buc va rester à 4,5 jours, Saint-Cyr reste à 4,5 jours, par exemple, Issy-les-Moulineaux reste à 4,5 jours, et ce ne sont pas des petites communes.

J'allais dire, la proposition qui a été faite par le Ministre Blanquer de repasser à 4 jours, de proposer sur le mode dérogatoire de passer à 4 jours, eh bien c'est une évidence. C'est le fait que cela permet à l'État de ne plus dépenser les sommes qui étaient payées aux communes pour passer à 4,5 jours, cela permet aussi à l'État de faire des économies sur son budget de fonctionnement, c'est aussi simple que cela. Donc, clairement, j'ai reçu avec Pauline Billaudel des parents d'élèves dans mon bureau qui disaient « nous sommes totalement opposés aux 4,5 jours ». Nous aurions pris la décision inverse, au passage de 4 jours, je suis sûr que j'aurais eu d'autres parents d'élèves qui m'auraient dit « nous sommes mandatés par d'autres parents d'élèves pour venir vous dire qu'il faut rester à 4,5 jours. C'est une évidence compte tenu du fait que nous avons, dans un sondage extrêmement poussé de certaines associations de parents d'élèves qui ont recueilli près de 600 réponses, nous étions vraiment, au niveau des élémentaires, sur un équilibre 50/50 au niveau de 4 jours ou 4,5 jours. Donc, sur une balance à 50/50, il faut qu'il y en ait un qui prenne une décision, donc je consulte, j'entends, j'entends ce que me dit Pauline, j'entends ce que me disent d'autres personnes. Nous avons préféré dire « cela marche à Viroflay, nous avons réussi à faire quelque chose d'intéressant qui a priori semble satisfaire une grande partie des parents, eh bien nous maintenons ce que nous avons mis en place et nous allons l'améliorer, notamment en lien avec les enseignants.

Nous sommes en contact permanent, et Pauline Billaudel l'est, avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Là aussi, c'est pour essayer d'embrayer en fait sur la question de cette journée de l'enfant.

Et puis, nous pouvons essayer d'éduquer les parents, leur dire de coucher leurs enfants un peu plus tôt et de leur donner un rythme un peu plus régulier durant la semaine. Nous pouvons leur dire. Mais, est-ce que c'est à la commune d'éduquer les parents ?

Mme HARAN : « Non, mais qui va le faire, parce que finalement... ? »

Mme BILLAUDEL : « Madame Haran, j'ai appris, figurez-vous qu'il semblerait qu'il y ait des réflexions là-haut pour revoir les rythmes en 2020. Quelque part, je ne sais pas ce qu'ils nous préparent, mais s'il faut changer tous les deux ans... Nous avons à peine, et nous n'avons même pas fini puisque vous voyez nous avons passé la délibération sur les travaux de Corot, cela en fait partie aussi, je veux dire que c'est... Nous n'avons même pas terminé. Donc, nous poursuivons et nous améliorons. »

Mme HARAN : « De toute façon, il faudrait repenser complètement la journée des enfants. Vous avez des spécialistes qui vous disent que le matin ils ne sont pas capables de tenir très longtemps non plus leur attention et que cela ne vient que l'après-midi. »

Mme BILLAUDEL : « Oui, mais il faut repenser la vie des familles, c'est sociétal, je pense, aussi quand même pour beaucoup. On m'a quand même demandé la garderie du matin, à 7h du matin. »

Mme HARAN : « Bientôt, on va vous demander de les faire ?????????? aussi. »

Mme BILLAUDEL : « Il y a vraiment une question de société... »

Mme PILICHIEWICZ : « Je travaille en crèche, alors effectivement ce n'est pas le même âge. Eduquer les parents par rapport au fait de les coucher plus tôt le soir, nous avons essayé, nous leur avons expliqué que les enfants avaient besoin de sommeil, surtout quand ils ont entre 6 mois et 2 ans, mais je peux vous assurer que cela ne marche pas. Les parents, ils vivent leur vie, ils disent « Ah bé oui ! Mais il n'a pas envie d'aller se coucher, et donc nous le laissons ». Et parfois, c'est jusqu'à minuit ou 1 heure du matin, les parents s'endorment à côté et l'enfant est toujours debout. « Ah bé oui ! Mais nous n'y arrivons pas ». Je suppose que, plus grand, c'est encore pire. »

Mme HARAN : « Nous nous sommes occupés des parents, mais pas des enfants, c'est bien le problème. »

Mme PILICHIEWICZ : « Oui, mais nous ne pouvons pas non plus aller chez les parents pour leur dire « nous allons coucher votre enfant ». »

M. LEBRUN : « Non, cela va être simple, nous allons créer un permis d'avoir des enfants avec un code et une pratique. »

Mme PILICHIEWICZ : « Par rapport à l'attention des enfants, moi qui travaille avec eux, je peux vous assurer que l'attention, elle est beaucoup plus importante le matin, après avoir passé une très bonne nuit, sauf quand il y a des problèmes. Et en fin d'après-midi, même s'ils ont fait une petite sieste, ce qu'ils n'ont plus après, l'attention n'est pas du tout la même. »

Mme HARAN : « Oui, mais c'est des petits. Après, quand nous passons à l'élémentaire... »

Mme PILICHIEWICZ : « Pour les plus grands, c'est pareil. »

Mme BILLAUDEL : « Non parce que les plus grands, ils regardent la télé jusqu'à pas d'heure et quand ils arrivent le matin. »

Mme PILICHIEWICZ : « Nous en revenons toujours au même problème. »

M. LEBRUN : « Merci. Il y a des parents qui ont envie d'aller se coucher. Il faut aussi que nous permettions aux parents d'aller se coucher pour pouvoir éduquer leurs enfants.3

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 31 voix

Contre 1

Abstention 1

DECIDE de signer l'avenant n°2 au projet éducatif territorial.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22 – AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA (BREVET D'APTITUDE A LA FONCTION D'ANIMATEUR)

Mme BILLAUDEL : « Oui, cela va être très rapide. C'est une délibération que nous passons tous les ans, puisque vous savez que nous proposons de verser une aide de 150 € à des jeunes au moment où ils font la dernière phase du B.A.F.A., donc le 3^{ème} stage. Malheureusement, l'année dernière, nous n'avons eu qu'un jeune à financer, mais là nous en avons déjà deux en attente pour cette année qui pourraient donc recevoir cette subvention lorsque nous aurons voté cette délibération à l'unanimité, je n'en doute pas. Merci. »

Mme BESNARD : « Oui, nous voterons pour cette délibération bien sûr, mais nous regrettons que malheureusement ce soit la seule aide qui reste directe à destination des jeunes. C'est-à-dire qu'avant il y avait des Défis Jeunes, il n'y en a pas plus, et maintenant nous avons encore le B.A.F.A. Donc, nous voterons « Pour ». »

M. LEBRUN : « Sachant que c'est une délibération très intéressée parce que, les jeunes qui passent le B.A.F.A., si nous pouvons ensuite les récupérer comme animateur. »

Mme BESNARD : « Oui, ce serait bien. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de verser une subvention pour la formation B.A.F.A d'un montant de 100 euros pour la partie théorique et 50 € pour la partie perfectionnement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

23 – SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DE LA COLLABORATION DE LA VILLE AVEC L'UNION SPORTIVE MULTIACTIVITES DE VIROFLAY (USMV)

M. MOSSE : « Chers élus, le secteur sport a rarement l'occasion de prendre la parole en Conseil municipal. J'ai donc l'honneur de vous demander de voter, dans quelques instants, la signature de cette convention pluriannuelle d'objectifs pour l'U.S.M.V. fixant les objectifs de partenariat entre la Ville et l'U.S.M.V., qui avait été signée précédemment le 13 avril 2015, l'objectif étant de continuer à offrir une pratique sportive complète aux administrés.

Il est donc proposé, dans un temps futur après mon intervention, de renouveler cette convention, en l'adaptant aux éléments techniques, aux bâtiments et à la population.

Mais avant ce vote, voici quelques éléments complémentaires. Cette association de bénévoles fait vivre le sport dans notre belle Ville depuis si longtemps. C'est un choix fondamental de la Ville, et à ce jour, sans l'U.S.M.V. et ses bénévoles, année du bénévolat, le sport ne pourrait pas se développer à Viroflay avec ses 15 500 habitants et quelques sans embaucher un nombre important de contractuels, de fonctionnaires pesant fortement sur le budget de personnel de la Ville. Nous avons fait donc le très bon choix d'avoir comme partenaire l'U.S.M.V. plutôt que de rencontrer et de négocier les besoins et budgets de chaque section sportive, comme dans beaucoup de communes en France.

Cette association, comme je le répète très souvent, est une véritable entreprise. Souvent, j'entends des hauts le cœur à ce niveau-là, mais c'est 48 salariés, dont 16 Équivalents Temps Plein, + 4 000 adhérents, un budget de fonctionnement annuel de 1 300 000 €. J'ai plein d'autres chiffres à vous donner, mais c'est toujours intéressant de l'avoir en tête parce que nous ne nous rendons pas toujours compte de ce que cela représente. Pour finir, je voudrais vous rappeler quand même trois points importants que nous avons pris et que nous devons à nos administrés sur nos engagements d'amélioration de nos équipements sportifs.

Le premier point : l'U.S.M.V. fonctionne uniquement si nos E.R.P., les bâtiments et leur environnement sont en mode de marche efficace : vision prospective, suivi et gestion des chantiers. En tant que Conseiller municipal délégué au sport, je ne suis pas en charge des bâtiments et de leur environnement. Mais pour faire évoluer la situation tendue de l'époque, il y a 4 ans en arrière, il a fallu initier et mettre en place très activement une stratégie importante d'évolution de ces structures : tennis, gymnase Gaillon, stade des Bertisettes, audit piscine et Pré aux Bois pour le bien à la sécurité de tous.

Le deuxième point (j'en ai trois) permet la pratique du sport au plus grand nombre sur nos sites. Sujet de l'homologation du stade des Bertisettes, c'est intéressant, mise en avant au tout début du discours des vœux par notre Maire.

Beaucoup de Viroflaysiens ont été très surpris de l'angle choisi de ne pas nommer les personnes et du travail fourni intense pour valoriser cette victoire attendue depuis 40 ans, et pour lequel rien n'avait été engagé pour faire évoluer la situation. Situation pénalisante financièrement : + ou - 10 000 €/an dépensés par l'U.S.M.V. Sportivement, le Club de Foot ne pourra pas jouer à domicile. Dès mon arrivée, il y a 4 ans, et jusqu'à la fin de ce dossier, j'ai fait un travail de lobby et de réunions successives avec les différentes instances sportives du pays au plus haut niveau.

Les services en régie et le Club, puis notre responsable des sports, Émilie Normand, nous ont beaucoup accompagnés pour faire en sorte que ce dossier soit une véritable victoire et que le stade soit homologué. Je voulais très sincèrement rappeler ces faits parce que les résultats ne sont jamais dus au hasard.

Le troisième point, avant de voter cette convention, est le suivant. Je souhaiterais que nous puissions avoir très prochainement une présentation à tous les élus du projet piscine par notre Maire et son Comité restreint choisi, de trois personnes : M. de Heaulme, Maire Adjoint à la Voirie (absent ce soir), M. Guilbert (absent ce soir) et M. Lebreton ici présent. En effet, la piscine est fermée depuis juin 2017. Nous sommes, à date, en attente du retour des projections sur son devenir.

C'était mes trois points les plus importants. Nous n'avons jamais l'occasion de prendre la parole, donc je le fais ce soir avec beaucoup de sérieux et d'envie de réussite. Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec l'U.S.M.V. Merci. »

Mme EGAL : « Oui. En page 2 de la convention, il est indiqué que dans les missions de l'U.S.M.V., elle doit intégrer les personnes souffrant d'un handicap, quel qu'il soit pour leur permettre de pratiquer le sport de leur choix dans la mesure des possibilités offertes par les infrastructures prêtées par la Ville. Donc, nous rebouclons avec certaines préoccupations déjà évoquées.

J'aurais une question : qu'en est-il de l'accessibilité des installations sportives à Viroflay ? Et à Viroflay, quels sont les sports que pourrait pratiquer une personne à mobilité réduite ? Un parent à mobilité réduite peut-il accompagner, inscrire son enfant à une activité sportive ? Ce sont mes questions. J'aurais d'autres questions, mais qui sont sur d'autres sujets. Je voudrais d'abord une réponse à cette première question. Merci. »

M. LEBRUN : « Madame, vous avez bien vu qu'il y avait des bâtiments, notamment sur le Centre Omnisports Gaillon sur lequel nous avons fait un certain nombre de travaux qui rendent accessibles l'ensemble des étages, des salles de ce bâtiment, donc c'est un point essentiel. À la fois, des sportifs et des parents peuvent très bien accompagner ou aller pratiquer des sports. Après, il faut que l'U.S.M.V., les sections sportives... et vous n'avez pas fini la phrase qui parlait du handicap puisque cela disait « intégrer les personnes souffrant d'un handicap quel qu'il soit pour leur permettre de pratiquer le sport de leur choix dans la mesure des possibilités offertes par les infrastructures prêtées par la Ville », vous vous êtes arrêté là. Cette phrase finit par « ... et liées aux encadrants de l'activité ». Donc clairement, une fois que les locaux sont adaptés, il est nécessaire que les sections soient aussi dotées de personnes, d'encadrants qui sont en mesure d'encadrer ces activités à destination des personnes handicapées, à mobilité réduite, en fait avec toute sorte de handicaps. Ce n'est pas si simple que cela. Nous avons beau l'afficher et le dire « nous avons besoin que l'U.S.M.V. s'ouvre vis-à-vis des uns et des autres », il faut que l'U.S.M.V. aussi s'adapte.

Je rappelle aussi une chose, c'est que nous avons fait, à deux reprises dans le magazine, à l'initiative de Béatrice Berthod je crois ou un peu avant encore, un appel à personne ayant des enfants à mobilité réduite ou handicapés, ou elle-même, en leur disant « si vous voulez pratiquer du sport à Viroflay, venez-nous voir, nous essaierons de cette façon de voir quel sport vous souhaitez pratiquer, et s'il est disponible, ensuite nous pourrions aider la section spécifique de l'U.S.M.V. pour vous accompagner ». Il se trouve que nous avons eu très peu de retour sur la question, qui ne permettaient pas en fait d'aller vers une pratique un peu régulière, ou un peu de « masse » de sport ou d'activité sportive à destination des personnes à mobilité réduite ou handicapées. Nous sommes en contact, via le C.C.A.S., avec d'autres personnes qui pourraient être... mais en fait qui ne manifestent pas de besoin particulier. Donc, vous voyez, les équipements le sont, ils ne le sont pas tous, notamment le gymnase des Prés aux Bois nécessitera certainement des adaptations parce que le sous-sol n'est pas accessible, sauf par la sente sur le côté. La piscine, l'été, est accessible. Nous espérons que la prochaine le sera encore mieux. Après, le tir à l'arc, c'est un peu difficile, nous pouvons y arriver. La plupart des sections peuvent le faire. C'est une question aussi d'encadrement. »

Mme EGAL : « Nous pourrions y revenir plus tard, nous n'allons pas passer tout le conseil là-dessus, mais je pense que cela fait partie des sujets sur lesquels il serait intéressant de raisonner au niveau de l'intercommunalité puisque, sur un certain nombre de sports qui existent pour les personnes à mobilité réduite, il faut constituer des équipes, et il est évident que vous n'allez pas trouver facilement sur la ville de Viroflay de quoi constituer une équipe. Par contre, si vous avez une installation qui permet de..., il pourrait être possible dans la ville de Viroflay d'exercer ce sport pour une équipe qui serait constituée au niveau de V.G.P., et à l'inverse qu'une autre ville offre la possibilité pour un autre sport. Je pense qu'il y a vraiment un travail à faire au niveau justement de la collectivité. »

M. LEBRUN : « Sachant que lorsque nous sommes sur des activités de type plein air, de course, ce genre de chose, certaines se déroulent à Viroflay et dans lesquelles sont intégrées des personnes handicapées, via les Dunes de l'Espoir. J'allais dire, c'est la volonté de la ville. Nous pouvons arriver même à financer, pourquoi pas, des formations à des éducateurs. Je suis prêt à le faire. Simplement, il faut qu'il y ait à la fois la demande, et la volonté des sections de pouvoir s'investir aussi dans ce domaine-là. Ce n'est pas tout d'avoir la volonté de la ville. »

Mme EGAL : « Un autre point, si je peux me permettre. »

M. LEBRUN : « Oui. »

Mme EGAL : « Sur la page 11, il est dit « le nombre d'adhérents viroflaysiens doit être fourni » : donc il s'agit du nombre d'adhérents viroflaysiens et extérieurs ; ce chiffre doit être fourni chaque année. Pourrions-nous disposer de ces informations pour chacune des sections lors du vote de la subvention ? Je pense qu'il serait intéressant de savoir, pour chacune des sections à ce moment-là, comment se répartissent les activités entre les Viroflaysiens et les autres. »

M. LEBRUN : « Ok, très bien. Parfait. Il n'y a pas d'autres interventions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'approuver la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre la Ville de Viroflay et l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay qui prendra effet le 13 avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

24 – CONVENTION « PRESTATION DE SERVICE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS » N°201800015 – LA VILLE AU BOIS

Mme BERTHOD : « Donc, je vais vous expliquer la convention d'objectifs et de financement qui est faite avec la C.A.F., Caisse d'Allocations Familiales. C'est très simple et cela va très vite. La Ville au Bois a accès à un « portail », elle fournit les bons chiffres au bon moment par les bonnes personnes, auquel cas La Ville au Bois reçoit la P.S.U. »

M. LEBRUN : « Merci, c'est du rapport rapide. »

Mme BERTHOD : « Je peux répondre aux questions quand-même. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants n° 201800015 » pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour le Multi Accueil Ville au Bois.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

25 – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT »

M. HERMANN : « Il s'agit d'approuver une nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Yvelines Coopération Internationale et Développement », avec lequel nous travaillons dans le cadre des actions de coopération internationale que nous avons avec la Ville de Viroflay, donc la Ville d'Hassloch et le Cercle de Kolokani au Mali. Cette convention a été légèrement modifiée, entre autres pour élargir le nombre d'adhérents participant dans les Yvelines à ces partenariats : 248 à 217.

Nous vous demandons d'approuver la nouvelle convention constitutive de ce Groupement d'Intérêt Public. »

Mme EGAL : « Au même titre que l'an dernier, donc nous ne pouvons qu'être favorable à une Coopération Internationale et de Développement des Yvelines avec les pays en développement et les pays émergents. Cependant, la gouvernance, telle qu'elle est définie au titre IV article 13, ne respecte pas la démocratie. Cette année encore, nous voterons donc contre cette délibération à cause de la gouvernance, telle qu'elle est définie. En effet, le Président nomme en fait le collège de 7 personnes qui ont 60 % de la majorité, donc la gouvernance est tout à fait biaisée. Donc nous rejetons cette délibération, nous l'avons déjà rejetée l'an dernier pour cette même raison, non pas sur l'objet de cette coopération, mais sur le mode de fonctionnement. »

M. LEBRUN : « Nous ne pouvons pas vous reprocher de ne pas être homogène, et d'être cohérente avec vous-même. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Contre 3

APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » annexée à la présente délibération,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Viroflay au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » à compter de l'année 2018,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive,

DESIGNE M Olivier Lebrun en tant que représentant titulaire à l'Assemblée générale d'YCID,

DESIGNE Mme Brigitte Ragusa en tant que représentante suppléante à l'Assemblée générale d'YCID.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle 2018 à YCID.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

26 – CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) EN CAS DE MUTATION ET DE RECRUTEMENT PAR VOIE DE MUTATION

M. LEBRUN : « Maintenant, nous avons deux délibérations qui concernent le personnel, que je vous présente également rapidement.

Il s'agit de la possibilité de conclure des Conventions de Transfert de Compte Épargne Temps en cas de mutation de la Ville de Viroflay vers une autre collectivité, ou à l'inverse de recrutement par voie de mutation.

Il se trouve que, comme les agents municipaux ont la possibilité de mettre des jours non consommés de congés sur leur C.E.T., lorsque ceux-ci demandent à partir, soit nous leur disons « vous prenez tous vos C.E.T. et vous les soldez », et dans ce cas-là ils partent quasiment le jour-même car compte tenu des congés et du C.E.T., cela peut faire pratiquement pour certains jusqu'à 2 mois.

Des conventions existent entre villes pour pouvoir payer à la collectivité qui reçoit la personne, de payer les jours de C.E.T. en question. Nous transférons donc ces jours de C.E.T. à la ville qui reçoit et qui les inscrit au compteur de l'agent.

Ou alors lorsque nous recevons des personnes qui viennent d'une autre collectivité, que nous recrutons, et qui sont dans le même cas de figure, c'est la ville d'origine qui nous paye les jours de C.E.T. de la personne que nous recrutons.

Nous avons deux cas de figure actuellement : deux personnes pour lesquelles nous allons payer des C.E.T., et une personne que nous recrutons pour laquelle nous allons recevoir le paiement des C.E.T. dans le cadre de cette convention à établir. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de compléter la délibération n° 51-06 du 3 juillet 2006.

DIT que les crédits relatifs à cette intervention sont inscrits au budget de la commune sur les lignes correspondantes.

DIT que les autres dispositions de la délibération précitée sont inchangées et demeurent en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de transfert de reprise de compte épargne temps.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à bonne exécution de la présente délibération.

27 – RECRUTEMENT DES EFFECTIFS POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT

M. LEBRUN : « L'autre sujet concerne le recrutement d'effectifs pour les opérations de recensement. Nous ne procédions pas, jusqu'à présent, au vote de cette délibération, mais il s'agit d'un recrutement, même si c'est déjà du personnel de la ville de Viroflay. Ce qui signifie que cela représente un engagement de dépenses supplémentaires.

Il est nécessaire, pour les opérations de recensement, de recruter des agents qui sont au nombre de trois pour le faire. J'ajoute que le recensement est obligatoire.

De plus, beaucoup de personnes doivent être relancées, une fois, deux fois, trois fois pour remplir le questionnaire, et parfois certaines ne le remplissent pas. C'est horriblement compliqué pour les recenseurs en question car ils doivent passer très régulièrement. J'ai signé un nombre de lettres de relances très important.

Le recensement, je tiens à le dire publiquement, est essentiel pour essayer de connaître notre population et la façon dont elle évolue. Si nous ne connaissons pas bien la population, nous ne pouvons pas, en face, créer des services ou les adapter en fonction des besoins.

Donc, il est essentiel que chaque citoyen réponde de façon honnête et complète à ces questionnaires de recensement.

Trois agents recenseurs sont nécessaires, et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à les recruter. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour l'organisation des opérations de recensement 2018,

DECIDE le recrutement d'un effectif dont le nombre est fixé par l'INSEE,

FIXE le montant selon un forfait de 1208.45 € qui comprend la prise en charge des frais de transport et la rétribution des demi-journées de formation.

DIT que les crédits relatifs à cette intervention sont inscrits au budget de la commune sur les lignes correspondantes,



**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **8 septembre 2017**
 - Convention de prêt d'oeuvres

- **20 septembre 2017**
 - Mise à disposition des salles municipales Puyade, Juliette, Dunoyer et d'une salle de l'Ecu de France

- **21 septembre 2017**
 - Location du Pavillon d'Elvire (2)

- **30 octobre 2017**
 - Location du Pavillon d'Elvire

- **16 novembre 2017**
 - Contrat avec Anouchka Vasak pour animer dans le cadre de la remise des prix du concours de nouvelles une rencontre autour du climat

- **12 décembre 2017**
 - Aliénation suite à sinistre du véhicule immatriculé DH-097-JH

- **14 décembre 2017**
 - Mise à disposition de la salle municipale Juliette
- **8 janvier 2018**
 - Convention de prêt d'oeuvres
- **24 janvier 2018**
 - Contrat de prêt d'oeuvres
- **29 janvier 2018**
 - Location de la salle Puyade
- **31 janvier 2018**
 - Location du Pavillon d'Elvire
- **1^{er} février 2018**
 - Contrat avec la SARL Tohu Bohu pour l'animation d'une séance de conte
 - Location de la salle municipale Puyade
- **5 février 2018**
 - Contrat de cession
- **8 février 2018**
 - Assurance Dommages Ouvrage dans le cadre des travaux de réhabilitation des Tennis de la Chaumière
- **9 février 2018**
 - Expertise judiciaire sur les disconnecteurs de la fontaine rue Amédée Dailly
 - Avenant n° 2 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service animations CCAS de la Ville de Viroflay – régie n° 166
 - Avenant n° 1 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service Arc'Ados de la Ville de Viroflay – régie n° 231
 - Avenant n° 7 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service Enfance Jeunesse de la Ville de Viroflay – régie n° 123
 - Avenant n° 6 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service CCAS de la Ville de Viroflay – régie n° 164
- **12 février 2018**
 - Location du Pavillon d'Elvire
- **13 février 2018**
 - MAPA 18 BA 02 : mission de maîtrise d'œuvre en vue du réaménagement de l'école Corot
- **14 février 2018**
 - Contrat avec Jacques Darras dans le cadre d'une rencontre pour lire sur la poésie médiévale
 - Location de la salle municipale Puyade

- **15 février 2018**
 - Formation pour les baby sitters
 - Avenant à la convention de mise à disposition d'un local situé au 37 rue Jean Rey à Viroflay, au profit de l'association USMV

- **20 février 2018**
 - AO 15SG01 – avenant n° 5 au contrat d'assurance « véhicules à moteur »

- **26 février 2018**
 - MAPA 17 VO 15 : mission de maîtrise d'œuvre en vue du réaménagement de la rue Gabriel Péri et de la rue Joseph Bertrand
 - Tarification pour un court séjour senior au Tréport en Seine Maritime
 - Tarification des escapades et sorties du 2^{ème} trimestre 2018

- **5 mars 2018**
 - Location de la salle municipale Puyade (2)
 - Location du Pavillon d'Elvire

- **6 mars 2018**
 - Mise à disposition de la salle municipale Dunoyer de Segonzac
 - Location de la salle municipale Puyade

- **7 mars 2018**
 - Location du Pavillon d'Elvire

- **9 mars 2018**
 - Location de la salle municipale Puyade
 - Contrat Guso avec Caroline Leprette, flutiste dans le cadre d'un récital de flute
 - Convention de mise à disposition d'un local situé Place de Verdun accordé à l'association « La Boîte à cycler »

- **12 mars 2018**
 - MAPA 16 BA 10 – réhabilitation des tennis de la Chaumière – mission de contrôle technique – avenant n° 1
 - MAPA 16 BA 10 – réhabilitation des tennis de la Chaumière – mission de contrôle technique – avenant n° 2
 - MAPA 16 BA 11 – réhabilitation des tennis de la Chaumière – mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé – avenant n° 1
 - MAPA 16 BA 11 – réhabilitation des tennis de la Chaumière – mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé – avenant n° 2

- **13 mars 2018**
 - Souscription d'un contrat d'assurance de Protection Juridique

- **15 mars 2018**
 - Mise à disposition de la salle municipale Puyade
 - Location de la salle municipale Dunoyer de Segonzac

- **7 mars 2018**
 - Location du Pavillon d'Elvire

- **19 mars 2018**
 - MAPA 18 BA 03 – réfection du support de la surface de jeu des tennis de la Chaumière à Viroflay
 - MAPA 16 VO 12 – requalification du quartier Verdun – Lot 4 : fourniture de végétaux – avenant n° 1
 - MAPA 16 VO 12 – requalification du quartier Verdun – Lot 1 : terrassement, VRD, maçonnerie, serrurerie – avenant n° 1
 - MAPA 16 VO 12 – requalification du quartier Verdun – Lot 2 : éclairage public et signalisation lumineuse tricolore – avenant n° 1
 - MAPA 16 VO 12 – requalification du quartier Verdun – Lot 3 : travaux de plantation – avenant n° 1
 - AO 15 BA 01 – nettoyage des bâtiments communaux – avenant n°1

- **21 mars 2018**
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité RODP 2018
 - Mise à disposition d'un logement à titre précaire situé au 6 place de la Bataille de Stalingrad à Viroflay au bénéfice de Monsieur de VALLOIS

- **21 mars 2018**
 - Mise à disposition d'un logement à titre précaire situé au 154 avenue du Général Leclerc à Viroflay au bénéfice de Monsieur et Madame SCHREIBER

- **22 mars 2018**
 - Contrat d'entretien et de contrôle de sécurité de la nacelle de l'auditorium avec la Société NOVON France

- **27 mars 2018**
 - Convention quadripartite de moyens pour la réalisation de la brocante du quartier Verdun

- **28 mars 2018**
 - MAPA 15 BA 11 – marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux des tennis de la Chaumière – avenant n° 3

- **5 avril 2018**
 - Annule et remplace la décision DFI18-06 : convention d'occupation précaire entre l'EPFIF et la Ville de Viroflay pour la disposition d'un logement à titre précaire situé au 154 avenue du Général Leclerc au bénéfice de la Ville

- **6 avril 2018**
 - Annule et remplace la décision DFI18-22 : mise à disposition d'un logement à titre précaire situé au 154 avenue du Général Leclerc au bénéfice de Monsieur de VALLOIS